



**Secours
Catholique**
Caritas France

www.secours-catholique.org

RAPPORT FINANCIER 2015



Sommaire

Exercice clos le 31 décembre 2015

Bilan	4
Compte de résultat	6
Annexe aux comptes	8
Tableau de financement	32
Rapport de gestion	33
Rapport général du commissaire aux comptes	43
Résolutions approuvées par l'Assemblée générale du 10 juin 2016	45

Bilan au 31 décembre 2015

ACTIF	2015			2014
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE				
Logiciels informatique	3 811 676	3 322 157	489 519	421 287
Droit au bail	526 921	526 921		
Total immobilisations incorporelles	4 338 596	3 849 077	489 519	421 287
Immeubles et terrains	37 008 522	14 616 891	22 391 630	20 889 627
Installations et agencements	58 754 127	28 676 587	30 077 540	26 394 771
Immobilisations en cours	3 546 055		3 546 055	4 627 621
Matériel et mobilier	10 953 118	9 065 882	1 887 236	1 905 106
Matériel de transport	5 498 801	4 124 830	1 373 971	1 341 557
Total immobilisations corporelles	115 760 623	56 484 191	59 276 433	55 158 681
Total immobilisations financières	7 507 045	107 966	7 399 080	2 369 161
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	127 606 265	60 441 234	67 165 031	57 949 129
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	323 912	316 891	7 021	8 511
Autres créances	7 642 410		7 642 410	8 207 994
Valeurs mobilières de placement	69 353 027	614	69 352 413	78 838 136
Disponibilités	24 798 338		24 798 338	27 216 019
Charges constatées d'avance	1 700 493		1 700 493	1 555 482
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	103 818 179	317 505	103 500 674	115 826 142
TOTAL DE L'ACTIF	231 424 444	60 758 739	170 665 705	173 775 271

Bilan au 31 décembre 2015

PASSIF	2015	2014
FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS PROPRES		
Valeurs du patrimoine intégré	46 203 587	54 328 665
Fonds statutaires	7 209 504	4 318 322
Libéralités à caractère d'apport	1 898 743	1 898 743
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables sans droit de reprise	2 686 975	2 637 295
TOTAL FONDS PROPRES	57 998 810	63 183 025
Réserve de fonds de roulement	46 316 667	49 733 334
Fonds de réserve	23 527 360	15 997 042
TOTAL RESERVES	69 844 026	65 730 376
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE RESSOURCES EN ATTENTE D'AFFECTATION	-461 987	-1 317 424
TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS	127 380 848	127 595 977
PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET FONDS DÉDIÉS		
Provisions pour risques	1 404 496	1 364 883
Provisions pour charges	404 523	445 322
Fonds dédiés	10 944 047	12 183 553
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET FONDS DÉDIÉS	12 753 066	13 993 758
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	685 169	726 557
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 635 343	4 904 900
Dettes fiscales et sociales	10 449 371	10 634 083
Autres dettes	12 130 353	12 225 902
Produits constatés d'avance	1 631 555	3 694 094
TOTAL DES DETTES	30 531 790	32 185 536
TOTAL DU PASSIF	170 665 705	173 775 271

Compte de résultat au 31 décembre 2015

	31 déc. 2015	31 déc. 2014
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Subventions	8 823 702	9 634 412
Reprises de provisions	203 922	199 636
Collecte - dons	70 567 938	68 235 917
Legs et donations	39 295 257	33 666 336
Cotisations	900	441
Autres produits :		
. Participations : bénévoles et accueillis...	11 027 597	10 865 277
. Produits de la vente de dons en nature	10 263	20 684
. Divers autres produits	2 622 563	2 604 571
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	132 552 142	125 227 274
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats alimentaires	502 867	441 702
Variation de stock	1 490	1 491
Autres achats et charges externes	45 158 819	43 398 156
Impôts et taxes et versements assimilés	4 382 436	4 249 604
Salaires et traitements	29 967 538	29 661 314
Charges sociales	14 532 150	14 571 413
Dotations aux amortissements	5 359 685	5 057 145
Dotations aux provisions	202 707	388 960
Distribution de secours :		
. Aides financières aux partenaires	4 397 742	4 793 514
. Distribution directe de secours	31 028 675	33 138 601
. Autres charges	142 210	83 674
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	135 676 319	135 785 574
1. RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER (I) - (II)	-3 124 177	-10 558 300
PRODUITS FINANCIERS		
Sur autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 370 890	1 963 922
Autres intérêts et produits assimilés	142 139	90 726
Différences positives de change	47 786	60 467
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	54 580	777 545
Reprises de provisions financières	22 380	56 069
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	1 637 774	2 948 730
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change	54 880	20 489
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	81	
Dotations aux provisions financières	5 487	5 810
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	60 448	26 299
2. RÉSULTAT FINANCIER (III) - (IV)	1 577 326	2 922 431
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1) + (2)	-1 546 851	-7 635 870

Compte de résultat au 31 décembre 2015

	31 déc. 2015	31 déc. 2014
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	44 660	40 092
Sur opérations en capital	617 702	1 182 593
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	662 162	1 222 685
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	335 978	89 226
Sur opérations en capital	186 361	119 796
Dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	522 340	209 021
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V) - (VI)	139 823	1 013 663
Impot sur les sociétés (VII)	294 466	320 829
TOTAL DES PRODUITS (I) + (III) + (V)	134 852 079	129 398 688
TOTAL DES CHARGES (II) + (IV) + (VI) + (VII)	136 553 574	136 341 724
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-1 701 494	-6 943 035
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	5 681 192	8 792 827
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	4 441 685	3 167 216
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-461 988	-1 317 424

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
. Contributions chèques vacances recus	2 313 120	1 467 938
. Bénévolat	192 805 384	192 109 646
. Frais de bénévoles non remboursés	2 100 521	1 949 076
. Dons en nature	1 098 948	663 077
TOTAL DES PRODUITS	198 317 973	196 189 737
CHARGES		
. Emplois contributions chèques vacances recus	2 313 120	1 467 938
. Bénévolat	192 805 384	192 109 646
. Frais de bénévoles non remboursés	2 100 521	1 949 076
. Secours en nature	318 544	236 879
. Mise a disposition de biens	780 404	426 198
TOTAL DES CHARGES	198 317 973	196 189 737

Annexe aux comptes

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	9
2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	9
2.1. Principes généraux	9
2.2. Changements de présentation et de méthodes d'évaluation	9
2.3. Principes comptables et méthodes d'évaluation	9
3. FONDS ASSOCIATIF	12
3.1. Définition des fonds propres	12
3.2. Définition des réserves	13
3.3. Méthode d'affectation du résultat	13
3.4. Méthode d'affectation du résultat du secteur lucratif	13
3.5. Mouvements du Fonds associatif concernant l'affectation du résultat 2014 et les apports de 2015	13
3.6. Mouvements du Fonds associatif concernant l'affectation du résultat 2015	14
4. MOUVEMENTS DES PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	15
4.1. Mouvements des provisions au passif	15
4.2. Mouvements des provisions à l'actif	15
5. MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS	16
5.1. Mouvements des immobilisations	16
5.2. Mouvements des amortissements	16
6. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	17
6.1. Tableau des immobilisations financières	17
6.2. Tableau des filiales et des participations	17
7. TABLEAUX DES CRÉANCES ET DETTES	18
7.1. Échéancier des créances et dettes	18
7.2. Rattachement à l'exercice des charges et produits	18
8. AUTRES INFORMATIONS	20
8.1. Engagements financiers	20
8.2. Évolution et répartition des effectifs	22
8.3. Rémunérations	22
8.4. Contributions volontaires en nature	23
8.5. Résultat exceptionnel	23
8.6. Secteur lucratif	23
8.7. Honoraires du Commissaire aux comptes	23
9. INFORMATIONS RELATIVES AU CER	24
9.1. Compte d'emploi annuel des ressources	26
9.2. Principes généraux	26
9.3. Définition des missions sociales	26
9.4. Affectation des charges et répartition des coûts	28
9.5. Ressources collectées auprès du public et affectation aux emplois	29

1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

» L'activité économique

La réalisation des orientations budgétaires a été pilotée tout au long de l'année 2015 et une information régulière au Conseil d'administration a été effectuée sur les réalisations budgétaires et le suivi de trésorerie. Les impacts liés à la situation économique difficile, aux événements tragiques survenus sur le territoire et les inquiétudes liées aux conséquences des situations politiques de pays voisins affectent les personnes et leur générosité mais les conséquences ont cependant pu être contenues. Le niveau exceptionnel des ressources legs, donations et assurances vie a particulièrement contribué cette année à assurer l'équilibre financier d'ensemble.

Le résultat de l'exercice est un déficit de 0,5 M€ en accord avec le budget révisé du mois de juin. Au regard de la structure financière de l'association, des engagements de ressources et de la trésorerie placée, la stabilité financière de l'association n'est pas remise en cause.

En référence au Conseil d'administration du 5 avril 2012 qui définissait la notion de ressources et de charges issues d'une activité exceptionnelle, l'association a constaté 3 M€ de ressources exceptionnelles, provenant d'un don de 2,5 M€ d'une fondation et du produit de cession d'immobilisations pour 0,5 M€. Plusieurs emplois non récurrents ont été réalisés à hauteur de 3,9 M€, dégageant ainsi un résultat d'activité exceptionnelle de - 0,8 M€.

» Création d'une Foncière et d'un secteur lucratif

Le Secours Catholique a créé la Foncière « Caritas Habitat », destinée à faciliter l'accès à l'immobilier social et solidaire, comme des logements très sociaux, des maisons relais et des boutiques solidaires, par le recours à l'épargne publique solidaire. Cette création a été réalisée en partenariat avec l'association des Cités du Secours Catholique, la Fondation Caritas France et la Société civile immobilière ESIS. Cette société est constituée sous la forme de commandite par actions dont le capital s'élève à 5 310 000 €. Le Secours Catholique a souscrit au capital, en tant qu'associé commanditaire, pour 5 M€ dont 2,5 M€ ont été versés en 2015.

Par ailleurs, le Secours Catholique a créé la société « Caritas Habitat Gestion », sous forme de société par action simplifiée unipersonnelle (SASU) dont l'objet est la prise de participation et/ou la gestion de société commerciale ou industrielle. Le Secours Catholique, associé unique, a souscrit l'intégralité du capital pour un montant de 5 K€, qui a été entièrement versé. La société « Caritas Habitat Gestion » garantit le contrôle de la société Caritas Habitat, en tant que commandité de cette société.

Pour tenir compte de cette nouvelle activité, un secteur lucratif a été constitué au sein de la comptabilité du Secours Catholique, relatif à la détention des titres de sociétés commerciales.

2- PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis selon les dispositions du règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable et des dispositions du Plan Comptable Général (règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014), modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015.

2.2. Changements de présentation et de méthodes d'évaluation

La présentation des comptes 2015 et les modes d'évaluation n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent à l'exception des points suivants :

» **Harmonisation du référentiel d'activité** : Une étude a été menée entre 2013 et 2014 afin d'harmoniser les **référentiels des activités nationales** entre l'application Compiere portant les flux financiers et l'application G2A (gestion des acteurs par activités) qui recense notamment les bénévoles selon les activités menées et les temps qui leur sont consacrés et permet d'établir la valorisation du bénévolat.

Les familles d'activités, initialement validées par le Conseil d'administration du 5 mars 2009, ont été précisées ou modifiées, pour répondre à un souhait de meilleure cohérence visant à faciliter le pilotage de l'ensemble de l'activité. Se reporter au point 9.3 « Définition des missions sociales » pour la présentation des nouvelles familles d'activités.

► **Mise à jour des clés de répartition des salaires :** les règles d'affectation et de répartition des salaires qui n'ont pas été modifiées depuis leur établissement en 2009, ont été actualisées en partie. Se reporter au point 9.4.3 « Affectation des salaires ».

2.3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

La méthode des coûts historiques est la méthode retenue pour l'inscription des éléments en comptabilité.

2.3.1. Immobilisations

Les immobilisations et les amortissements correspondants apparaissent à leur valeur comptable au chapitre 5 « Mouvements des immobilisations et des amortissements ».

2.3.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des coûts directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation et des frais d'acquisition. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée :

- 75 ans gros œuvre des bâtiments Cité Saint Pierre
- 60 ans gros œuvre des bâtiments siège et CEDRE
- 25 ans gros œuvre des bâtiments délégations
- 20 ans gros œuvre des appartements
- 15 ans agencements extérieurs
- 15 ans agencements intérieurs
- 10 ans agencements intérieurs et extérieurs des appartements
- 6 ans aménagements et agencements de terrains et constructions
- 6 ans matériel et mobilier
- 5 ans applications informatiques
- 4 ans matériel roulant
- 3 ans matériel informatique et logiciels
- 3 ans constructions démontables

Les immobilisations de la « Maison d'Abraham » sont amorties totalement dans l'année, en raison des risques géopolitiques particuliers à cette région.

2.3.1.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif du bilan, à leur coût historique ou à leur valeur d'inventaire, si celle-ci est inférieure. Une provision est constituée pour couvrir les risques de non recouvrement. Elles sont détaillées au chapitre 6 « Tableau des immobilisations financières ».

2.3.1.2.1. Participations

Dans le prolongement de ses actions d'aides en faveur du logement, le Secours Catholique – Caritas France participe au capital de sociétés immobilières spécialisées dans le logement social et l'insertion sociale sous forme :

- De participations au capital de sociétés, notamment, « Caritas Habitat », pour développer l'épargne solidaire en faveur de logements très sociaux, de maisons relais et de boutiques solidaires.
- D'apports pour permettre la constitution d'associations qui développent des activités spécifiques d'aides aux personnes, accueil de familles de détenus, accueil de grands handicapés, intégration par l'économie de personnes en situation de difficultés sociales. Ces apports sont remboursables lors de la dissolution des associations bénéficiaires ou lors du retrait du Secours Catholique.

2.3.1.2.2. Prêts

Le Conseil d'administration a décidé de consentir à l'association «La Jacine» un prêt sans intérêts de 100 K€ pour permettre à cette association de rénover le bâtiment principal d'une maison d'accueil familial de vacances

qui appartient au Secours Catholique et qui accueille en priorité les familles aux revenus modestes qui lui sont adressées par les délégations. Le prêt a une durée de 15 années et est remboursé par versement trimestriel à compter du 1^{er} janvier 2012. Le solde à fin 2015 est de 73 K€.

À partir de l'année 2011, le Secours Catholique a décidé de se libérer de la participation à l'effort de construction sous forme de prêts sans intérêts consentis à des organismes collecteurs. Le montant total versé est de 631 K€ dont 130 K€ au titre de 2015. Ces prêts sont remboursables au terme d'une durée de 20 ans.

Le Conseil d'administration a donné son accord en 2013 à l'attribution d'un prêt sans intérêts de 300 K€ à la SCIC Habitat Solidaire oeuvrant dans le domaine de l'habitat social. Ce prêt bénéficie d'un différé de remboursement d'au moins 8 ans et au maximum de 10 ans.

2.3.2. Fonds dédiés

Le détail des fonds dédiés figure au chapitre 4 « Mouvements des provisions et fonds dédiés ».

Les fonds dédiés représentent les ressources affectées perçues dans le cadre d'un appel. Sont considérés comme appels les campagnes permanentes, ponctuelles ou de mailings divers déclarés à la préfecture. Seuls les fonds reçus pour un appel dont l'action est définie préalablement et portant sur une cause plus restreinte que l'objet de l'association dans son ensemble font l'objet de fonds dédiés. Les fonds dédiés portent sur les natures de recettes suivantes : dons et participations, legs et subventions.

2.3.3. Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat. Pour tenir compte de leur valeur réelle, une provision pour dépréciation a été constituée.

2.3.4. Autres dettes

Les projets internationaux engagés non réglés figurent dans ce poste pour 9,1 M€, ainsi que les 2,5 M€ restant à verser au capital de Caritas Habitat.

2.3.5. Disponibilités

Elles sont constituées de deux livrets, 11,6 M€, des comptes bancaires, 9,6 M€, des caisses, 0,5 M€ et des dons de l'exercice, 3,1 M€ en 2015, dont la remise en banque a été effectuée au début de l'année suivante, soit un total de 24,8 M€.

Les comptes bancaires et caisses libellés en devises sont convertis au taux de conversion du 31 décembre 2015.

2.3.6. Valeurs mobilières de placement

Elles sont évaluées à leur coût historique, éventuellement dépréciées si leur cours de clôture est inférieur. Les critères pour réaliser les placements reposent principalement sur la sécurité, la performance et l'éthique. Le montant des produits financiers généré au titre de 2015 par les placements s'élève à 1,6 M€.

En milliers d'euros	31 Déc. 2014	Acquisitions	Cessions	31 Déc. 2015	Estimation 31 déc. 2015	Plus values latentes	Moins values latentes
Placements à court terme	11 446	86 814	83 870	14 390	14 403	13	
Placements à moyen terme	31 195	8 275	21 232	18 238	18 237		1
Placements à long terme	35 377	915		36 292	36 292		
Autres placements	342		342				
TOTAL DU PORTEFEUILLE	78 359	96 004	105 444	68 920	68 932	13	1
Intérêts courus non échus	491	433	491	433			
Valeurs mobilières de placement	78 850	96 437	105 935	69 353			

Les placements à échéance court terme sont constitués d'un OPCVM monétaire pour 11 M€, d'un compte à terme pour 0,4 M€, d'une SICAV monétaire pour 0,2 M€ et d'un FCP en dollar pour 2,9 M€.

Les placements à moyen terme sont constitués d'un Fonds commun de placement de 8,2 M€, d'un compte à terme pour 5 M€ et d'un emprunt obligataire pour 5 M€.

Les placements à long terme sont constitués de cinq contrats de capitalisation pour un montant total de 36,3 M€.

Ces placements ont été pris auprès d'organismes sérieux et offrant la sécurité attendue pour de tels placements. L'ensemble des sommes placées sous forme de titres ou sur des livrets est de 80,6 M€ sur le total figurant aux postes « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », soit 94,1 M€.

2.3.7. Legs

Les legs sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement ou décaissement. Les legs réalisés sont classés parmi les produits d'exploitation pour leur valeur nette en raison de leur caractère courant. Les charges de gestion temporaire, portant sur des legs dont la réalisation ne peut intervenir rapidement, sont comptabilisées selon leur nature dans les charges d'exploitation.

Les legs reçus et encaissés dont le Secours Catholique n'a pas encore la libre disposition figurent dans les postes suivants pour les montants indiqués en milliers d'euros.

Actif	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Passif	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Valeurs mobilières de placement	0	341	Emprunts et dettes assimilées	0	344
Disponibilités	0	5	Autres dettes	0	2
TOTAL	0	346	TOTAL	0	346

2.3.8. Dettes et créances en devises

Les dettes et créances de la Maison d'Abraham sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros au taux du 31 décembre 2015. Les dettes et créances de la délégation de Nouvelle Calédonie sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros selon une parité fixe. Les créances en devises se rapportant à des dons « Mécénat » ayant fait l'objet d'une convention sont inscrites en résultat pour leur valeur d'encaissement.

3 - FONDS ASSOCIATIF

Le fonds associatif est constitué des « Fonds propres », des « Réserves », et de l'excédent ou déficit de l'exercice en attente d'affectation. Les postes constitutifs de ces rubriques sont établis conformément aux statuts et à la réglementation comptable.

3.1. Définition des fonds propres

Le poste « **Valeur du patrimoine intégré** », est constitué des locaux du siège national, de ceux des délégations (désignées comme « comités locaux » au sein des statuts de l'association) et dont le Secours Catholique est propriétaire, et des immeubles de la Cité Saint Pierre de Lourdes, évalués au 31 décembre 2014. La valeur de ce poste n'est pas ajustée des investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'année, afin de lui laisser son caractère d'apport initial.

Le poste « Fonds statutaire » regroupe plusieurs sous-postes en référence à l'article 13 des statuts, et notamment alinéa 2 portant l'ajustement nécessaire pour assurer au moins l'équilibre des fonds propres avec l'actif net immobilisé et l'alinéa 5, portant le dixième du résultat de l'exercice.

Le poste « **Libéralités à caractère d'apport** » est la contrepartie des biens reçus par legs que l'association a décidé de conserver pour les besoins de son activité.

Le poste « **Subventions d'investissement affectées à des biens** » enregistre les subventions reçues au financement de biens inscrits à l'actif immobilisé.

3.2. Définition des réserves

Le poste « **Réserve de fonds de roulement** » répond à l'obligation statutaire exprimée à l'article 15, de constituer une réserve permettant d'assurer le fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant.

Le poste « **Fonds de réserve** » est constitué des résultats de l'association qui ne sont ni destinés à la règle d'équilibre des « fonds propres » avec l' « Actif immobilisé », ni destinés à la « Réserve de fonds de roulement ». Il représente les réserves dont dispose librement l'association.

3.3. Méthode d'affectation du résultat

Le « **Résultat de l'exercice** » déterminé selon les règles du Plan comptable général et du plan comptable des associations et fondations, est affecté dans sa totalité au « **Fonds de réserve courant** ».

Les postes du Fonds associatif sont mis à jour par prélèvement ou par apport au « **Fonds de réserve courant** », selon l'analyse des dispositions statutaires retenues par l'association et les règles de gestion décidées par le Conseil d'administration du 5 mars 2015 :

- » Le poste « **Fonds statutaire** » comprend notamment les dotations liées à

 - l'article 13 al. 5 des statuts : ajustement du dixième du résultat de l'exercice de l'association, dans la limite du montant figurant à ce poste.
 - l'article 13 al. 2 des statuts : ajustement en fonction de l'application de la règle de gestion suivante qui répond à un objectif de sécurité de gestion de l'association: les « **Fonds propres** » doivent être au moins égaux à l'« **Actif immobilisé net** ». Le cas échéant, le « Fonds statutaire » sera doté par un prélèvement sur le poste « Fonds de réserve courant ».
- » Le poste « **Réserve Fonds de roulement** » correspondant au fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant, est ajusté en fonction des 2/3 de charges hors provisions, sous déduction de 1/3 des ressources hors reprises de provisions du budget de l'exercice suivant, en conformité avec la délibération du Conseil d'administration du 3 mars 2005.

3.4. Méthode d'affectation du résultat du secteur lucratif

Le « **Résultat de l'exercice** » du secteur lucratif, déterminé selon les règles du Plan comptable général et du plan comptable des associations et fondations, est attaché dans sa totalité au résultat d'ensemble de l'association.

3.5. Mouvements du Fonds associatif concernant l'affectation du résultat 2014 et les apports de 2015

Les mouvements du Fonds associatif qui sont relatifs à l'affectation du résultat 2014 et approuvés par l'Assemblée générale du 5 juin 2015, sont les suivants, compte tenu des règles décidées par le Conseil d'administration du 5 mars 2015 :

Affectation du résultat 2014 et mise à jour des postes du « Fonds associatif », par prélèvement ou apport au « **Fonds de réserve courant** » pour un montant net total de + 7 577 K€, se décomposant ainsi :

Affectation du résultat de l'exercice - 1 317 K€ au « fonds de réserve courant »

Apports au « Fonds de réserve courant » + 11 785 K€, suite à la mise à jour des postes

- » « **Valeur du patrimoine intégré** », - 8 125 K€,
- » « **Réserve de fonds de roulement** » en fonction des 2/3 de charges hors provisions, sous déduction de 1/3 des ressources hors reprise de provisions du budget de l'exercice 2015, soit - 3 417 K€,
- » « **Réserve projet associatif** » correspondant au financement de l'hébergement social en France à travers l'ACSC, 200 K€, et à la mise en œuvre de projets internationaux pour la sécurité alimentaire en Afrique pour 43 K€, soit - 243 K€.

Prélèvements sur le « Fonds de réserve courant », - 2 891 K€ pour mettre à jour le poste

- » « **Fonds statutaire** » + 2 891 K€, correspondant,
 - au dixième du résultat de l'exercice article 13 al. 5 : - 132 K€,

- à l'application de la règle de gestion en référence à art 13 al. 2 : le poste « Fonds propres » est au moins égal au poste « total de l'actif immobilisé net » : + 3 023 K€.

En milliers d'euros	Solde 31 déc. 2014	Affectation du résultat 2014	Solde 1 ^{er} janv. 2015	Apports en 2015	Mise à jour des apports cédés	Résultat 2015	Solde 31 déc. 2015
FONDS PROPRES							
Valeur du patrimoine intégré	54 328	-8 125	46 203				46 203
Fonds statutaire	4 318	2 891	7 209				7 209
Libéralités à caractère d'apport	1 899		1 899				1 899
Subventions d'investissement	2 638		2 638	247	-197		2 688
TOTAL FONDS PROPRES	63 183	-5 234	57 949	247	-197		57 999
RÉSERVES							
Réserve fonds de roulement	49 733	-3 417	46 316				46 316
Fonds de réserve	15 997	7 334	23 331		197		23 528
. Fonds de réserve courant	15 754	7 577	23 331		197		23 528
. Réserve projet associatif	243	-243	0				0
TOTAL RÉSERVES	65 730	3 917	69 647		197		69 844
Excédent ou déficit	-1 317	1 317				-462	-462
TOTAL FONDS ASSOCIATIF	127 596		127 596	247		-462	127 381

3.6. Mouvements du Fonds associatif concernant l'affectation du résultat 2015

Les mouvements du fonds associatifs relatifs à l'affectation du résultat 2015 et qui sont en délibération à l'Assemblée générale du 10 juin 2016 sont les suivants:

】 **Résultat de l'exercice** : - 462 K€ comprenant :

- résultat du secteur non lucratif : - 465 K€,
- résultat du secteur lucratif : + 3 K€,

】 Mise à jour des fonds propres :

- « **Fonds statutaire** » selon l'article 3 alinéa 5 : affectation du dixième du résultat non lucratif, - 46 K€,
- « **Fonds statutaire** » selon l'article 3 alinéa 2 : le poste « Fonds propres » est au moins égal au poste « Total de l'actif immobilisé net », + 9 212 K€ :

Actif immobilisé net au 31/12/2015 **67 165**

Fonds propres au 31/12/2015 avant affectation du résultat 57 999

Fonds statutaire art 3 alinéa 5 - 47

Fonds propres provisoire au 31 décembre 2015 **57 952**

Mise à jour Fonds statutaire art 3 alinéa 2 **9 213**

Total Fonds propres après mis à jour **67 165**

Mise à jour du poste « Réserve de fonds de roulement » en fonction des deux tiers de charges hors provisions, sous déduction du tiers des ressources hors reprise de provisions du budget de l'exercice 2016, soit + 850 K€.

En milliers d'euros	Solde au 31 déc. 2015 avant affectation	Affectation du résultat 2015	Mise a jour du fonds associatif	Solde au 31 déc. 2015 après affectation
FONDS PROPRES				
Valeurs du patrimoine intégré	46 203			46 203
Fonds statutaire	7 209		9 166	16 375
. Art 13 alinéa 5	4 186		-47	4 139
. Art 13 alinéa 2	3 023		9 213	12 236
Libéralités à caractère d'apport	1 899			1 899
Subventions d'investissements	2 688			2 688
TOTAL FONDS PROPRES	57 999		9 166	67 165
RÉSERVES				
Réserve de fonds de roulement	46 316		850	47 166
Fonds de réserve	23 528	-462	-10 016	13 049
. Fonds de réserve courant	23 528	-462	-10 016	13 049
TOTAL RÉSERVES	69 844	-462	-9 166	60 215
Excédent ou déficit	462	462		
TOTAL FONDS ASSOCIATIF	127 381			127 381

4 – MOUVEMENTS DES PROVISIONS ET FONDS DEDIÉS (en milliers d'euros)

4.1. Mouvements des provisions au passif

Passif	31 déc. 2014	Reclassement	Dotations	Reprises utilisées	31 déc. 2015
PROVISIONS SUR RISQUES					
. Provisions sur litiges assurances vies	189		9	86	112
. Provisions pour risques d'emploi	374		109	78	405
. Provisions pour pertes de change					
. Taxe d'habitation Maison d'Abraham	802		85		888
TOTAL PROVISIONS SUR RISQUES	1 365		203	164	1 405
Prime décennale	445			40	405
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	445			40	405
FONDS DEDIÉS (a)					
Subventions					
. France	16		70	15	71
. International	325		222	301	246
Dons et participations					
. France	3 985		120	635	3 470
. International	6 840	-233	2 249	4 142	4 714
Legs et donations					
. France	165		93	90	168
. International	852	233	1 688	498	2 275
TOTAL FONDS DEDIÉS	12 184		4 442	5 681	10 944
TOTAL GÉNÉRAL	13 994		4 645	5 885	12 754

(a) Les fonds dédiés qui n'ont pas fait l'objet de dépenses significatives au cours des deux derniers exercices s'élèvent à : 2 070 K€ pour la France et 115 K€ pour l'international.

4.2. Mouvements des provisions à l'actif

Actif	31 déc. 2014	Dotations	Reprises	31 déc. 2015
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
. Dépôts et cautionnements	4			4
. Prêts siège et délégations	6	5	11	0
. Titres de participation	104			104
SOUS-TOTAL	114	5	11	108
ACTIF CIRCULANT				
. Stock	317			317
. Valeur mobilière de placement	11	1	11	1
SOUS-TOTAL	328	1	11	318
TOTAL GÉNÉRAL	442	6	22	426

5 – MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)

5.1. Mouvements des immobilisations

Immobilisations	31 déc. 2014	AUGMENTAIONS			DIMINUTIONS			31 déc. 2015
		Acqui-sitions	Mise en service immob. en cours	Total	Ces-sions / mises au rebut	Trans-fert immob. en cours	Total	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
. Logiciels	3 535	27	254	281	5		5	3 811
. Droit au bail	627				100		100	527
SOUS-TOTAL	4 162	27	254	281	105		105	4 338
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
. Immeubles et terrains	34 947	14	2 361	2 375	313		313	37 009
. Installations et agencements	53 952	301	6 328	6 629	1 827		1 827	58 754
. Matériel et mobilier	10 748	602	250	852	647		647	10 953
. Matériel de transport	5 215	678		678	395		395	5 498
SOUS-TOTAL	104 863	1 595	8 939	10 534	3 182		3 182	112 216
Immobilisations en cours	4 628	8 111		8 111		9 193	9 193	3 546
TOTAL GÉNÉRAL	113 652	9 733	9 193	18 926	3 287	9 193	12 480	120 099

5.2. Mouvements des amortissements

Amortissements	31 déc. 2014	Dotations	Reprises	31 déc. 2015
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
. Logiciels	3 114	213	5	3 322
. Droit au bail	627		100	527
SOUS-TOTAL	3 741	213	105	3 849
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
. Immeubles et terrains	14 057	809	250	14 616
. Installations et agencements	27 557	2 833	1 714	28 676
. Matériel et mobilier	8 845	861	638	9 068
. Matériel de transport	3 874	643	392	4 125
SOUS-TOTAL	54 332	5 146	2 994	56 484
TOTAL GÉNÉRAL	58 073	5 359	3 099	60 333

6 – TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en milliers d'euros)

6.1 Tableau des immobilisations financières

Immobilisations financières	Brut		Provisions		Net	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
TITRES DE PARTICIPATION						
. SCA Caritas Habitat	5 000				5 000	
. SASU Caritas Habitat Gestion	5				5	
. SC Ésis	366	366			366	366
. SC Ésis Insertion	303	303			303	303
. Autres titres	7	7			7	7
SOUS-TOTAL	5 681	676			5 681	676
APPORTS ASSOCIATIFS						
. Association familiale handicapés physiques	30	30			30	30
. Associaton gest. Solidarités	30	30	30	30	0	0
. Association Aire	53	53	52	52	2	2
. Autres apports	55	55	22	22	33	33
SOUS-TOTAL	169	169	104	104	65	65
Prêts au personnel	55	52			55	52
Avances permanentes au personnel	46	49			46	49
Prêts à association et autres	1 086	1 053		6	1 086	1 047
Dépôts et cautionnements versés	470	484	4	4	466	480
TOTAL GÉNÉRAL	7 507	2 483	108	114	7 399	2 369

6.2 Tableau des filiales et des participations

Filiales et participations En milliers d'euros Participations > 10%	Capital	Capitaux propres (autres que capital)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable 31 déc. 2015 des titres détenus		C.A. H.T. Dernier exercice écoulé	Résultat dernier exercice clos	Observations
				Brute	nette			
SCA Caritas Habitat 106 rue du Bac 75007 Paris RCS Paris 813 316 320	5 310		94,16%	5 000	5 000			Création le 18 septembre 2015. Date du 1er arrêté le 31 déc. 2016
SASU Caritas Habitat Gestion 106 rue du Bac 75007 Paris RCS Paris 812 604 510	5		100%	5	5			Création le 16 juillet 2015. Date du 1er arrêté le 31 déc. 2016.
SC ÉSIS 17, avenue Hoche 75008 Paris Siret 450240551	2 635	446	13,66%	366	366	171	128	(1) (2) (3)
SC ÉSIS Insertion Ex : SCI Maurice Ravel 28 rue Gay Lussac C/o Beltima 75005 Paris RCS Nanterre 438002180	1 085	266	17,18%	303	303	125	71	(1) (2)
Participations < 10%				7	7			
TOTAL				5 674	5 674			

(1) D'après les derniers états financiers reçus pour l'exercice 2014

(2) Aucun prêt ou avance n'a été consenti à l'organisme. Aucune caution ou aval n'a été donné à l'organisme.

(3) Dividende distribué au titre de 2014 : 16,2 K€ par SCI ÉSIS + 13,4 K€ par SC ÉSIS INSERTION

7 – TABLEAUX DES CRÉANCES ET DETTES (en milliers d'euros)

7.1 Échéancier des créances et dettes

Ces tableaux présentent l'ensemble des créances et dettes selon leur degré de liquidité ou d'exigibilité.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances À moins d'un an	Échéances À plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
. Prêts à associations et autres	1 086	51	1 035
. Prêts et avances permanentes au personnel	101	35	66
. Dépôts et cautionnements	470	57	413
SOUS-TOTAL	1 657	143	1 514
Créances de l'actif circulant			
. Subventions d'exploitation à recevoir	4 515	2 715	1 800
. Autres créances	3 129	3 129	
SOUS-TOTAL	7 644	5 844	1 800
Charges constatées d'avance	1 700	1 700	
TOTAL	11 001	7 687	3 314

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances À moins d'un an	Échéances À plus d'un an	Échéances À plus cinq ans
Emprunts et dettes financières divers	684	630	54	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 635	5 635		
Dettes fiscales et sociales	10 449	10 449		
Autres dettes	12 130	9 630	2 500	
Produits constatés d'avance	1 632	1 126	506	
TOTAL	30 530	27 470	3 060	

7.2 Rattachement à l'exercice des charges et produits

Ce tableau présente la part des charges et produits d'exploitation rattachée aux exercices contenue dans les créances et les dettes.

Actif	2015	2014	Passif	2015	2014
AUTRES CRÉANCES			DETTES FOURNISSEURS		
Produits à recevoir	2 051	1 625	Fournisseurs - factures non parvenues	1 884	1 436
	2 051	1 625		1 884	1 436
			DETTES FISCALES ET SOCIALES		
			Subventions à reverser	13	7
			Personnel charges à payer	3 529	3 659
			Charges sociales sur personnel à payer	2 282	2 343
				5 824	6 009
			AUTRES DETTES		
			Charges à payer	310	185
				310	185
Charges constatées d'avance	1 700	1 555	Produits percus d'avance	1 631	3 694
TOTAL	3 751	3 180	TOTAL	9 649	11 324

8 - AUTRES INFORMATIONS

8.1. Engagements financiers

8.1.1. Engagements reçus

Les legs, donations et assurances vies restant à recevoir au 31 décembre 2015 acceptés par le Conseil d'administration sont estimés à 45 M€ contre 49 M€ au 31 décembre 2014. Ces montants sont estimés à partir de l'évaluation fournie pour chaque dossier par le notaire pour l'acceptation du dossier par le CA, sous déduction des ressources et dépenses réalisées *a posteriori*. Cette évaluation est considérée comme sous-estimée d'environ 10% au vu des ressources nettes réellement réalisées pour chaque dossier.

Les immeubles apportés à l'Association des Cités du Secours Catholique sont frappés d'une interdiction pour celle-ci de les aliéner ou de les hypothéquer à peine de résolution de plein droit de l'apport, sauf autorisation expresse, de même si elle les utilise dans un autre but que celui défini par ses statuts ou si elle n'en a plus l'utilité.

8.1.2 Engagements donnés

Le Conseil d'administration n'a pas conféré de garanties réelles, nantissements ou hypothèques autres que ceux figurant aux points 8.1.2.2 à 8.1.2.6.

8.1.2.1 Fondation Caritas France

Pour développer de nouvelles ressources afin de renforcer son action au plus proche des territoires touchés par la pauvreté, le Secours Catholique a créé en 2009 la Fondation Caritas France. Le montant total de la dotation du Secours Catholique à la Fondation Caritas France, entièrement versé à ce jour, a été de 5 M€. Depuis sa création, la Fondation a versé au Secours Catholique 11,7 M€ pour financer des projets en France et à l'international, dont 3 M€ en 2015.

8.1.2.2. Association des Cités du secours Catholique (ACSC)

Pour accomplir des actions de réinsertion sociale spécifiques, complémentaires à sa mission générale, le Secours Catholique a créé en 1990 l'Association des Cités du Secours Catholique : ACSC.

Le Secours Catholique participe aux frais de fonctionnement de l'Association des Cités du Secours Catholique. Au titre de 2015, sa participation financière s'élève globalement à 2,1 M€, dont 1,5 M€ pour le fonctionnement, 0,3 M€ pour le développement et 0,3 M€ pour des programmes immobiliers. La participation financière globale au titre de 2016 prévue au budget initial s'élève à 1,8 M€.

Par ailleurs, le Secours Catholique s'est porté caution de l'ACSC au titre du remboursement d'un prêt de 284 K€ souscrit en 2001 et remboursable en 30 ans, consenti par le Groupement national des organismes sanitaires et sociaux pour l'aide au logement (GNOSSAL), dans le cadre de la restructuration de la « Cité Bethléem » qui fait partie de l'ACSC. Au 31 décembre 2015, l'engagement s'élève à 155 K€.

8.1.2.3. Caritas Habitat

Pour favoriser le développement de l'investissement solidaire au profit du logement très social, le Secours Catholique a participé à la création de la société Caritas Habitat. Le capital de 5 M€ a été libéré de moitié et la libération du solde devra intervenir, en une ou plusieurs fois, sur appel de fonds décidé par le gérant, dans un délai de cinq ans à compter de l'immatriculation de la société. Toutefois, chaque associé commanditaire peut libérer ses actions par anticipation.

8.1.2.4. Comité d'Entraide aux Demandeurs Réfugiés Emigrés (CEDRE)

Le Secours Catholique dont une grande partie des activités d'entraide pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les émigrés constitue un service spécialisé de l'association, regroupé au sein de l'antenne du CEDRE (Comité d'Entraide aux Demandeurs Réfugiés Emigrés) s'est engagé à payer le loyer d'un immeuble à Paris, jusqu'au 31 mars 2039. Cet engagement calculé sur la base du dernier loyer versé s'élève à 596 K€.

8.1.2.5. Fonds de Solidarité Initiative (FSI)

Le Secours Catholique a décidé, au cours de l'exercice 2000, l'ouverture d'un Fonds de Solidarité Initiative (FSI), afin de fournir une caution financière à des organismes financiers accordant des prêts à des personnes en difficulté accompagnées par les délégations, qui souhaitent créer une entreprise et qui n'ont pas accès au crédit bancaire. Le montant total des cautions accordées par l'association est plafonné à 457 K€. Aucun nouvel engagement n'a été effectué depuis deux ans et l'objet du fonds est en cours d'étude pour relancer, élargir ce moyen d'action afin d'apporter une réponse plus adaptée.

8.1.2.6 Fonds Social de Garantie (FSG)

En mars 2006 a été signée une convention portant abondement conjoint avec la Caisse des Dépôts et Consignations d'un fonds de garantie par le Fonds de cohésion sociale s'élevant au total à 220 K€. Ce fonds est destiné plus particulièrement à couvrir le remboursement de prêts souscrits par des personnes en difficulté pour de petits projets personnels. En 2012, une dotation complémentaire de 80 K€ au FSG a été arrêtée et versée à parité entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le Secours Catholique. Ainsi, l'engagement initial et complémentaire du Secours Catholique se monte à 150 K€. Le versement initial et le versement complémentaire de la Caisse des dépôts et consignations (150 K€), ont été enregistrés dans le poste « Emprunts et Dettes assimilées ». Compte tenu des appels de garantie, le FSG s'élève à 64 K€ à fin 2015. Au 31 décembre 2015, l'encours de prêt garanti est de 818 K€ contre 609 K€ en 2014. Le risque encouru est estimé à 60 K€ compte tenu d'un taux de sinistralité en capital de 7,35 % contre 7,04 % en 2014.

8.1.2.7 Nantissement de titres financiers au profit de l'Union Européenne

Le Secours Catholique a procédé à une déclaration de nantissement de titres financiers pour 1,5 M€ placés auprès du Crédit Coopératif afin de garantir à l'Union européenne le bon emploi d'une subvention versée à la Caritas Bangladesh.

8.1.3. Engagements sur projets internationaux pluriannuels

Les secours financiers internationaux se rapportant à des projets votés par le Conseil d'administration dont l'engagement financier reste à autoriser lors des exercices futurs sont décrits dans le tableau suivant en milliers d'euros.

Engagements pris sur projets internationaux	31 déc. 2014	Diminutions	Tranches 2015 reportées	Augmentations	31 déc. 2015			
					2016	2017	2018	Total
Développement	8 009	6 195	1 091	5 505	5 853	2 476	81	8 410
Renforcement des partenaires	1 463	1 232	391	261	753	130		883
Plaidoyer	563	357	30	1 088	764	559		1 323
Urgences	149	149		129	129			129
TOTAL GÉNÉRAL	10 184	7 933	1 512	6 983	7 499	3 165	81	10 745

8.1.4. Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas provisionnés. Sur la base de l'ensemble du personnel CDI au 31 décembre 2015, l'engagement est évalué à 8,9 M€ contre 9,6 M€ à fin 2014. Cette diminution est principalement due à une diminution du taux moyen du point, à une diminution des effectifs en CDI et à une baisse du taux moyen des turn-overs à fin 2015.

Cette évaluation est faite sur la base d'un départ volontaire du salarié à la retraite à 65 ans. L'indemnité de départ à la retraite correspond à 1/5 du salaire de référence par année d'ancienneté majoré de 2/15 par année au delà de 10 ans d'ancienneté. Cette indemnité est pondérée par la probabilité de survie par âge, la probabilité de présence par statut, la probabilité d'atteindre l'ancienneté retraite, et est actualisée au taux moyen IBOXX OAT + 10, 2,03 % en 2015.

8.1.5. Autres engagements

Le Secours Catholique a contracté des baux emphytéotiques. Les constructions figurent au bilan pour un montant brut de 2,9 M€ et pour un montant net de 1,4 M€. Ces biens sont amortis selon la durée des biens les composant et au maximum sur la durée résiduelle du bail.

Locaux En milliers d'euros	Date du bail	Durée	Constructions brutes	Constructions nettes
Poitiers (imp. Trinité)	mars 66	99 ans	67	10
Saintes (rue G. Clémenceau)	février 68	99 ans	18	-
Épinal (rue A. Colle)	avril 77	40 ans	171	-
Gerardmer (rue Carnot)	décembre 96	99 ans	89	18
Paris (CÈDRE)	juillet 89	61,25 ans	915	321
La Seyne Sur Mer (rue G. Philippe)	juillet 88	50 ans	33	-
Dijon (bd Voltaire)	avril 88	30 ans	490	-
Nogent Le Rotrou (Rue P Deschanel)	Février 07	50 ans	117	41
Mamoudzou (Rue de l'Hôpital)	Avril 2015	90 ans	1 035	1 020
TOTAL			2 935	1 410

Par ailleurs un bail a été signé pour les locaux de la Maison d'Abraham situés à Jérusalem, pour une durée de 35 ans à compter du 01 janvier 2015.

8.2. Évolution et répartition des effectifs

Les effectifs inscrits en moyenne annuelle sont passés de 971 salariés à fin 2014 à 953 à fin 2015, répartis selon le tableau suivant :

Exercice	Siège	Antennes	Délégations	Total
Effectifs inscrits en moyenne annuelle				
2015	276	47	630	953
2014	277	49	645	971
ÉCART	-1	-2	-15	-18
Équivalent temps plein des effectifs inscrits en moyenne annuelle				
2015	272	46	600	918
2014	267	49	611	927
ÉCART	5	-3	-11	-9
Équivalent temps plein des effectifs présents en moyenne annuelle				
2015	260	45	576	881
2014	261	48	577	886
ÉCART	-1	-3	-1	-5

Les effectifs inscrits en moyenne annuelle se répartissent en 2015 comme suit : 303 cadres, 583 techniciens et agents de maîtrise, et 67 employés. De plus, le Secours Catholique employait au 31 décembre 2015, 10 personnes sous contrat d'accompagnement dans l'emploi et 6 apprentis.

Par ailleurs, l'antenne « Maison d'Abraham », emploie 12 personnes sous contrat local, non géré par le siège.

8.3. Rémunérations

8.3.1. Rémunérations des administrateurs du Secours Catholique, des présidents et trésoriers de délégations

Ces fonctions ne sont pas rémunérées. Les frais de missions remboursés en 2015 aux administrateurs dans le cadre de leur mandat ont été de 9 K€.

8.3.2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants salariés et avantages en nature

Le montant global des rémunérations (avantage en nature compris) des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés en 2015 est de 238 K€.

8.4. Contributions volontaires en nature

8.4.1. Bénévolat

Les prestations effectuées par les bénévoles sont enregistrées dans le tableau intitulé « évaluation des contributions volontaires en nature » en pied du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources.

Les données nécessaires à la valorisation du bénévolat, nombre de bénévoles et temps passés, sont issus de l'application « Gestion des acteurs par activité » (G2A) en production dans l'ensemble des délégations du Secours Catholique, à l'exception de la Cité Saint Pierre et de la Maison d'Abraham pour lesquelles le bénévolat fait l'objet d'une estimation en dehors de l'application.

Le nombre de bénévoles qui se sont engagés au Secours Catholique au cours de l'année 2015 est estimé à 67 500 bénévoles.

La méthode de valorisation s'appuie sur la somme de 12 extractions mensuelles permettant ainsi d'identifier plus précisément les temps passés des bénévoles engagés pour une courte durée le plus souvent pour une mission ponctuelle, ou pour la recherche de sens à un engagement bénévole. La valorisation des temps passés ainsi estimés est effectuée sur la base du SMIC au 31 décembre de l'année en retenant des coefficients de pondération pour tenir compte de la nature des engagements, à savoir le niveau de responsabilité retenu à partir de la fonction de chaque acteur.

Selon cette méthode, la valorisation des temps passés est de 192,8 M€ en 2015 contre 192,1 M€ en 2014.

► Dans le cadre des dispositions fiscales en faveur du bénévolat, les frais abandonnés par les bénévoles, qui n'ont pas donné lieu à un paiement et pour lesquels un reçu fiscal a été émis, figurent dans le tableau intitulé « Évaluation des contributions volontaires en nature » au pied du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources. Le total de ces contributions pour 2015 est de 2,1M€.

8.4.2. Prestations et dons en nature

Les dons en nature reçus sont principalement des vêtements et des denrées alimentaires. Seuls les dons en nature valorisables remis principalement par des entreprises sont intégrés au pied du compte de résultat en distinguant les « secours en nature » et les « biens mis à disposition ».

Des « Chèques vacances » sont donnés à l'association afin que des familles défavorisées puissent réaliser des « projets vacances ». La dotation attribuée et utilisée au cours de l'année a été enregistrée dans le tableau « Évaluation des contributions volontaires en nature », au pied du compte de résultat pour un montant de 2,3 M€.

8.5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de 0,14 M€ et correspond principalement aux opérations en capital relatifs aux produits de cessions d'immobilisations.

8.6. Secteur lucratif

Un secteur lucratif a été créé afin d'isoler la participation de l'association dans des sociétés de type commercial. Sont enregistrés à l'actif du secteur lucratif, les titres de la SCA « Caritas Habitat » et de la SAS « Caritas Habitat gestion ». Les produits issus de ce secteur sont relatifs aux produits de la location des locaux nécessaires à l'activité de Caritas Habitat. Le montant du produit pour l'année 2015 du secteur lucratif est de 3 K€.

8.7. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2015 s'élèvent à 126 K€ TTC

9. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

EMPLOIS	Emplois de 2015 = Compte de résultat (colonne 1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2015 (colonne 3)
1. MISSIONS SOCIALES	104 296 433	79 999 702
1.1 RÉALISÉES EN FRANCE	80 059 339	64 435 489
- Actions réalisées directement	75 565 146	
- Versements à d'autres organismes agissant en France	4 494 193	
1.2 RÉALISÉES À L'ÉTRANGER	24 237 094	15 564 212
- Actions reversées directement	5 867 815	
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes	18 369 279	
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	14 339 339	11 613 207
2.1 FRAIS D'APPEL A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	14 339 339	
2.2 FRAIS DE RECHERCHE DES AUTRES FONDS PRIVÉS		
2.3 CHARGES LIÉES A LA RECHERCHE DE SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	17 709 575	13 910 849
		105 523 758
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	136 345 347	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	208 194	
III - ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	4 441 685	
IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GÉNÉRAL	140 995 227	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		2 065 027
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		N/A
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		107 588 785
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales	182 723 697	
Frais de recherche de fonds	9 041 985	
Frais de fonctionnement et autres charges	6 552 291	
Total	198 317 972	

RESSOURCES	Ressources collectées sur 2015 = Compte de résultat (colonne 2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2015 (colonne 4)
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		22 313 231
1. RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	104 707 938	104 707 938
1.1. DONS ET LEGS COLLECTÉS	101 895 833	101 895 833
- Dons manuels non affectés	59 419 681	59 419 681
- Dons manuels affectés	3 180 895	3 180 895
- Legs et autres libéralités non affectés	35 332 837	35 332 837
- Legs et autres libéralités affectés	3 962 420	3 962 420
1.2. AUTRES PRODUITS LIÉS À L'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE	2 812 105	2 812 105
2. AUTRES FONDS PRIVÉS	7 967 362	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	8 823 702	
4. AUTRES PRODUITS	13 126 775	
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	134 625 777	
II - REPRISE DES PROVISIONS	226 272	
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	5 681 192	
IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC		209 465
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	461 987	
VI - TOTAL GÉNÉRAL	140 995 227	104 917 403
VI - TOTAL DES EMPLOIS FINANÇÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		107 588 785
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		19 641 849
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	194 905 905	
Prestations en nature	2 313 120	
Dons en nature	1 098 947	
Total	198 317 972	

9.1 Compte d'emploi annuel des ressources

Le compte d'emploi est établi selon les principes de l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement 2008-12 du Comité de la réglementation comptable.

Le Conseil d'administration du 5 mars 2009 a été informé de la nouvelle réglementation et a chargé le Comité d'audit de veiller à la définition des missions sociales, à l'adoption des règles invariables d'allocation des dépenses et des recettes, et d'émettre un avis lors de l'approbation des comptes sur le compte d'emploi des ressources, sa méthodologie et son contenu.

Des évolutions qui ne remettent pas en cause les principes généraux portant sur le référentiel d'activité et les clefs de répartition des salaires ont été présentées au Comité d'audit qui a formulé un avis favorable. Ces évolutions ont été décidées par le Conseil d'administration du 7 mai 2015 pour les comptes de l'exercice 2015 et sont décrites aux points 9.3 « Définition des missions sociales » et 9.4.3 « Affectations des salaires ».

9.2 Principes généraux

Le compte d'emploi présenté intègre la totalité des ressources et des emplois de l'association. Il est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat.

L'application de gestion est structurée autour :

- des « Actions » qui ont pour objet de spécifier les activités menées par l'association sur lesquelles sont affectées les charges. Lors de sa création, l'action est caractérisée par des « attributs », permettant d'une part de répondre aux besoins d'analyse de l'activité et de gestion et d'autre part, de la rattacher au regard de ces caractéristiques à un poste du compte d'emploi.
- des « codes ressources » qui recensent les produits selon des affectations correspondant à la volonté des donateurs ou des partenaires.

Toute charge ou tout produit est associé selon le cas à une action ou à un code ressource, permettant d'assurer le lien avec les comptes généraux du compte de résultat.

9.3 Définition des missions sociales

L'association a pour mission de faire rayonner la charité chrétienne par la mise en œuvre d'une solidarité concrète entre tous, en France et dans le monde. Elle s'engage aux côtés des personnes vivant des situations de pauvreté pour lutter contre les causes de pauvreté et d'exclusion et promouvoir le développement de la personne humaine dans toutes ses dimensions. L'association recherche des partenariats avec les organisations qui partagent ses objectifs de justice sociale au sein des politiques locales, nationales et internationales. Ces missions sont en conformité avec son objet statutaire. Selon décision du Conseil d'administration du 7 mai 2015, le référentiel des activités nationales s'établit ainsi :

Le poste « **Missions réalisées en France** » est réparti en huit rubriques constituant le référentiel d'activités de l'association :

- Action institutionnelle - Plaidoyer
- Animation des missions
- Renforcement des partenaires – appui structurel
- Lien social
- Premier accueil
- Insertion
- Boutiques solidaires, épiceries sociales, vestiaires
- Éveil et sensibilisation à la solidarité - communication

Le poste « **Missions réalisées à l'étranger** » est réparti en six rubriques constituant le référentiel d'activité de l'association.

- Action institutionnelle et plaidoyer
- Animation des missions
- Renforcement des partenaires

- » Urgences internationales
- » Développement
- » Réhabilitation

Le poste « **Frais de recherche de fonds** » est constitué des actions de recherche de fonds et de développement du bénévolat. Les activités d'éveil et de sensibilisation à la solidarité en France ou en faveur de l'action internationale font partie de la mission réalisée en France.

Le poste « **Frais de fonctionnement** » est constitué des actions de support, relatives à la gestion financière, la gestion des ressources humaines, la gouvernance.

L'ensemble de ces postes figure dans le document « **L'essentiel de l'année 2015** » élaboré selon le texte d'application du Comité de la Charte. Agrégés à la valorisation du bénévolat et aux autres contributions volontaires, ils sont évalués en 2015 à 339 M€ :

	Flux financiers CER répartis par activités	Bénévolat et autres contributions	TOTAL
Missions réalisées en France	80	181	262
. Action institutionnelle et plaidoyer	2	2	4
. Animation	30	28	58
. Renforcement des partenaires / Appui structurel	4		4
. Lien social	8	34	42
. Premier accueil	16	62	78
. Insertion	9	28	37
. Boutiques solidaires, épiceries sociales, vestiaires	3	24	27
. Éveil et sensibilisation à la solidarité, communication	8	3	11
Missions réalisées à l'étranger	24	1	25
. Action institutionnelle et plaidoyer	1		1
. Animation	2		2
. Renforcement des partenaires / Appui structurel	2		2
. Urgences internationales	5		5
. Développement et réhabilitation	14	1	15
Frais de recherche de fonds	14	9	23
Frais de fonctionnement	18	6	24
Engagement sur ressources affectées et autres provisions	5		5
TOTAL	141	198	339

9.4 Affectation des charges et répartition des coûts

Chaque poste du compte d'emploi enregistre des charges directement engagées pour la réalisation de l'action qui lui est rattachée et des charges réparties selon des règles d'affectation prédéfinies.

9.4.1 Affectation directe et indirecte des charges

Les charges engagées directement pour la réalisation d'une action, et qui disparaîtraient si elle n'était pas réalisée, sont inscrites sur l'action considérée quelle que soit la nature de la dépense.

Les charges engagées qui concernent plusieurs actions rattachables à différents postes du compte d'emploi, ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans procéder à une analyse de gestion complexe, sont enregistrées dans une action commune qui fait l'objet d'une répartition selon une clé prédéfinie. Les charges, définies comme devant être enregistrées dans cette action, concernent principalement les dépenses de locaux et assimilées.

La clé de répartition est fondée sur la surface des locaux utilisée par les activités selon leur rattachement aux postes du compte d'emploi. Une clé standard servant de référence à l'association a été définie au regard des activités qui sont menées dans les délégations et au siège. La répartition est définie ainsi : 70% au poste « Missions sociales », 20% au poste « Frais de fonctionnement », 10% au poste « Frais de recherche de fonds ». Compte tenu de la diversité d'occupation des locaux par les activités, le pourcentage pourra varier d'une entité à l'autre sans que le principe de répartition sur les trois postes ne soit remis en cause.

La clé de répartition relative aux équipes dont l'objet est de mener les activités d'aides et d'accompagnement au plus proche des personnes, est dédiée aux missions sociales et justifie l'absence d'action de fonctionnement.

Le tableau ci après indique la répartition moyenne établie à partir des clés appliquées par délégation, par équipes et la clé appliquée au siège pour l'année 2015.

En pourcentage	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement
Siège	50	11	39
Délégations	78	6	16
Équipes	100		

Ces clés peuvent être actualisées en fonction de modifications substantielles dans l'organisation des locaux et des activités qui y sont menées.

Le coût du journal *Messages* dont l'objet est d'une part d'éveiller et de sensibiliser à la solidarité et d'autre part de collecter des ressources est réparti à 80% dans le poste « Missions réalisées en France » et à 20% dans le poste « Frais de recherche de fonds ».

9.4.2 Affectation des dotations aux amortissements

L'affectation des dotations aux amortissements suit les principes des charges directes et des coûts indirects. Le rattachement du bien immobilisé à l'action permet d'affecter la dotation aux amortissements selon les règles et les clés appliquées aux charges :

- Chaque bien immobilisé est affecté directement à l'action qui l'utilise.
- Un bien utilisé pour les besoins de plusieurs actions rattachables à différents postes du compte d'emploi ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans recourir à une analyse de gestion complexe, est inscrit dans l'action commune utilisée pour les charges.

9.4.3 Affectation des salaires

Les principes d'affectation des salaires communs au siège et aux délégations sont :

- Le salaire des personnes employées pour une action déterminée est directement affecté à cette action.
- Les salaires non directement affectables à une action sont répartis selon des clés prédéfinies basées sur

l'emploi du salarié et son activité. Ces clés répartissent les salaires sur des actions dédiées et correspondant aux rubriques des missions sociales présentées ci-dessus et sur les actions « Frais de recherche de fonds » et « Frais de fonctionnement ».

Pour tenir compte des lieux où s'exercent l'emploi, les principales spécifications apportées sont :

- 】 Délégations : des clés de répartition préétablies sont définies en fonction des principaux emplois, délégués, cadres en délégation, animateurs, comptables, secrétaires, et une clé générale est définie pour répartir les salaires des autres emplois.
- 】 Siège : des clés de répartition préétablies sont définies par direction et département au regard de leurs activités exercées et sont appliquées aux salaires attachés à chaque direction ou département. Une clé est établie pour les directeurs et responsables de départements afin de tenir compte de leurs activités de gouvernance ou de gestion des ressources humaines affectées au poste « Frais de fonctionnement ».

Le tableau ci-après présente le résultat dans les postes du compte d'emploi de la répartition de la masse salariale après application des clés prédéfinies

En pourcentage	Répartition par clé			Affectation directe	Total
	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement		
Siège	52	10	34	4	100
Délégations	83	5	10	2	100

Les clés peuvent être actualisées en fonction de modifications substantielles des emplois au regard des activités menées.

Dans le cadre des évolutions adoptées par le Conseil d'administration du 7 mai 2015, afin de tenir compte :

- 】 des incidences de la mise à jour du référentiel d'activité,
- 】 de la réalité des emplois et de l'organisation, qui ont évolué depuis 2009,
- 】 des partages d'expériences entre associations en matière de répartition analytique des charges, il est apparu opportun de
- 】 réévaluer le temps passé aux activités de gouvernance, de gestion des ressources humaines, et de collecte pour quelques catégories de personnel
- 】 d'inscrire une quote-part du temps du poste « comptable » en missions sociales dans la mesure où ce temps est directement lié à la gestion des équipes totalement dédiées à la réalisation de la mission. Ce temps disparaîtrait si ces actions n'étaient pas menées.

L'estimation du changement est de + 1,6 M€ en missions sociales, - 0,6 M€ en frais de recherche de fonds et - 1 M€ en frais de fonctionnement.

9.4.4 Tableau de passage compte de résultat au CER (en K€)

La répartition des charges figurant au compte de résultat sur les postes du compte d'emploi annuel des ressources selon les règles expliquées aux points 9.4.1 à 9.4.3, se présente comme suit :

POSTES DU CER - EMPLOIS (colonne 1)						
2015	Missions sociales réalisées en France	Missions sociales réalisées à l'étranger	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Engagements à réaliser sur ressources affectées et autres provisions	Total
Postes du compte de résultat						
Achats alimentaires et variation de stock	420	85				505
Autres achats et charges externes	26 092	2 843	10 768	5 456		45 159
Impôts et taxes et versements assimilés, et impôts sur les sociétés	2 624	196	393	1 464		4 677
Salaires et traitements	20 556	1 688	1 972	5 752		29 968
Charges sociales	9 360	836	919	3 416		14 531
Dotations aux amortissements	3 669	204	258	1 228		5 359
Aides financières aux partenaires	4 366	32				4 398
Distribution directe de secours	12 691	18 337				31 028
Autres charges	96	16	17	12		141
Engagements à réaliser sur ressources affectées et Dotations aux provisions					4 645	4 645
Total charges d'exploitation	79 874	24 237	14 327	17 328	4 645	140 411
Total charges financières				55	5	60
Total charges exceptionnelles	185		12	326		523
Total	80 059	24 237	14 339	17 709	4 650	140 995

9.5 Ressources collectées auprès du public et affectation aux emplois

9.5.1 Définition de la générosité publique

Les produits issus de la générosité du public comprennent principalement les dons des particuliers, les legs, les participations de soutien et la réalisation financière des dons en nature. Par ailleurs :

- 】 Les produits perçus dans le cadre d'une gestion temporaire du legs sont rattachés aux produits de la générosité du public.
- 】 Les produits financiers sont par principe hors générosité du public à l'exception de situations exceptionnelles qui conduisent à affecter une partie des produits financiers à une ressource affectée suite à un appel. Ces produits financiers issus du placement de la générosité du public et non dépensés sont rattachés à la générosité du public. Exemple : produits financiers liés aux dons reçus dans le cadre d'une urgence exceptionnelle.

9.5.2 Ressources affectées et appels

Les ressources sont affectées dans des codes spécifiques selon l'objet de l'appel. Sont considérées comme appel, les campagnes permanentes, ponctuelles ou de mailings divers déclarés à la préfecture. Les ressources issues d'un appel ne précisant pas le financement d'une action particulière définie préalablement par les instances statutaires ou dont l'objet est le financement de l'ensemble des activités de l'association sont enregistrées dans un code ressource intitulé « Non affecté ». C'est le cas de la campagne collecte nationale. Les ressources reçues spontanément en dehors d'un appel sont affectées au plus proche de la volonté du donateur.

Afin de ne pas conserver des fonds inemployables dans la durée, et afin de permettre une communication transparente et pertinente au regard de notre action, il a été décidé qu'après un délai raisonnable apprécié comme étant le temps où les opérateurs n'ont plus de projet pour employer les fonds, une réaffectation des fonds non employables sera décidée par les instances désignées selon le montant du solde et une communication sera faite au donateur par le support le plus approprié en fonction de chaque situation.

Par ailleurs, le principe retenu par l'association est de ne pas imputer de coûts d'appel et de frais de traitement des dons sur les sommes collectées dans le cadre d'un appel à ressources affectées.

Cependant, lors de catastrophes donnant lieu à une collecte d'ampleur exceptionnelle, des règles de gestion spécifiques ont été définies par le Conseil d'administration du 7 décembre 2005.

- 】 Les frais d'appels et coûts de traitement des dons liés à la catastrophe viennent en déduction des ressources collectées
- 】 Les dépenses directes de communication dont l'objet est d'informer de la réalisation des projets, de l'emploi des fonds ou toute autre information liée à la catastrophe viennent en déduction des ressources collectées.
- 】 Cette information figurera dans les supports d'appels émis à l'initiative de l'association.

9.5.3 Affectation aux emplois des ressources issues de la générosité du public

L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est déterminée à partir des informations figurant dans l'outil de gestion et à partir de traitements complémentaires.

L'outil de gestion permet d'identifier le montant de la générosité publique employé au financement des actions par poste du CER. Cependant le code ressource nommé « Non affecté » regroupe des natures de produits issues ou non de la générosité du public. L'outil de gestion ne permet pas de mesurer la part employée sur ce code relatif aux produits de la générosité du public. Un rapport « générosité du public » est établi afin de déterminer cette part, sur la base des ressources de l'exercice inscrites à ce code ressource « Non affecté ».

Les biens immobilisés sont financés par des subventions d'investissement, des produits de la générosité du public et des produits hors générosité publique. L'activité principale de l'association ne portant pas sur l'investissement, il a été décidé sur la part de la dotation aux amortissements correspondant aux acquisitions à compter de 2009, d'appliquer le rapport « générosité du public » décrit ci-dessus. Cette part est inscrite dans la colonne 3 du CER, « Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2015 », selon les postes définis.

Est également inscrite dans la colonne 3, l'apport en numéraire correspondant au capital de Caritas Habitat, sur lequel le rapport « générosité publique » a également été appliqué.

Les autres postes du CER prévus ne sont pas renseignés, en raison de l'importance relative au regard de l'activité générale de l'association.

Tableau de financement 2015

	2015		2014	
	Trésorerie		Trésorerie	
	Employée	Dégagée	Employée	Dégagée
1. TRÉSORERIE NETTE AU 1^{ER} JANVIER		105 413 225		116 661 261
PRODUITS		134 008 075		127 960 390
. Subventions		8 823 702		9 634 412
. Collecte (dons, legs, donations, assurance vie)		109 863 195		101 902 253
. Autres produits (dont participations et divers)		13 661 323		13 490 973
. Produits financiers		1 615 395		2 892 660
. Produits exceptionnels		44 460		40 092
CHARGES	130 799 332		130 770 013	
. Achats et charges externes	45 663 176		43 841 349	
. Salaires et charges sociales, impôts et taxes (dont impot sur société)	49 176 590		48 803 160	
. Distribution des secours	35 568 627		38 015 789	
. Charges financières	54 961		20 489	
. Charges exceptionnelles	335 978		89 226	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX PRODUITS ET CHARGES (A)		3 208 743	2 809 623	
. Variation des creances		422 063		1 384 056
. Variation des dettes	4 131 815		1 765 001	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX CREANCES ET DETTES (B)	3 709 752		380 945	
2. VARIATION DE TRESORERIE LIEE A L'ACTIVITE (A + B)	501 009		3 190 568	
ACQUISITIONS				
. Immobilisations corporelles et incorporelles	9 732 000		8 987 147	
. Immobilisations financières	2 524 109		254 666	
CESSIONS				
. Immobilisations corporelles		617 702		1 182 593
. Immobilisations financières				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS		246 860		1 752
3. VARIATION DE TRESORERIE DES INVESTISSEMENTS NETS	11 391 547		8 057 468	
4. TRESORERIE NETTE AU 31 DEC (1 + 2 + 3)		93 520 669		105 413 225
5. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (4 - 1)	11 892 556		19 406 759	

Rapport de gestion 2015

La réalisation des orientations budgétaires a été pilotée tout au long de l'année 2015 et une information régulière au Conseil d'administration a été effectuée sur les réalisations budgétaires et le suivi de trésorerie. Les impacts liés à la situation économique difficile, les événements tragiques survenus sur le territoire et les inquiétudes liées aux conséquences des situations politiques de pays voisins affectent les personnes et leur générosité mais ont cependant pu être contenus. Le niveau exceptionnel des ressources par legs, donations et assurances vie a particulièrement contribué cette année à assurer l'équilibre financier d'ensemble.

Le résultat de l'exercice est de - 0,5 M€ en accord avec le budget révisé du mois de juin. L'association a bénéficié en 2015 d'un don exceptionnel de 2,5 M€ d'une fondation et de financement pour les investissements pour 0,5 M€. Compte tenu des charges exceptionnelles financées par ces ressources, le résultat « exceptionnel » tel que défini par le Conseil d'administration dans sa séance du 5 avril 2012 s'élève à - 0,9 M€. Retraité de ces mouvements exceptionnels, le résultat de « gestion courante » est de 0,4 M€.

Le Secours Catholique a créé, en partenariat avec l'association des Cités du Secours Catholique (ACSC), la Fondation Caritas France et la Société civile immobilière ESIS, la société de type foncière « Caritas Habitat », destinée à développer l'investissement solidaire pour, notamment, la construction de logements très sociaux, de maisons relais et de boutiques solidaires. Cette société est constituée sous la forme d'une société en commandite par actions dont le capital s'élève à 5,31 M€. Le Secours Catholique a souscrit au capital, en tant qu'associé commanditaire, pour 5 M€ dont 2,5 M€ ont été versés en 2015.

Par ailleurs, le Secours Catholique a créé la société « Caritas Habitat Gestion », sous forme de société par action simplifiée unipersonnelle dont l'objet est la prise de participation et/ou la gestion de sociétés commerciales ou industrielles. Le Secours Catholique, associé unique, a souscrit l'intégralité du capital pour un montant de 5 K€, qui a été entièrement versé. La société « Caritas Habitat Gestion » garantit le contrôle de la société Caritas Habitat, en tant que commandité de cette société.

Pour tenir compte de cette nouvelle activité, un secteur lucratif a été constitué au sein de la comptabilité du Secours Catholique, relatif à la détention des titres des sociétés commerciales.

Le programme d'investissement mis en œuvre depuis 2012 pour la Cité Saint-Pierre s'est poursuivi en 2015 et doit s'achever en 2018. Deux objectifs sont poursuivis : d'une part, la mise en conformité des locaux au regard des normes de sécurité et d'accessibilité et, d'autre part, le développement d'espaces de convivialité afin de répondre au projet d'établissement. Actuellement, les prévisions budgétaires autour de 13,7 M€ sont respectées ainsi que les délais. Après la restructuration de la cuisine, plusieurs bâtiments d'hébergements ont été rénovés en profondeur, favorisant ainsi le développement de rencontres et du vivre-ensemble.

Ce rapport de gestion présente, dans une première partie, l'étude des résultats 2015 au regard du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources et, dans une deuxième partie, l'étude de la situation active et passive de l'association au regard du bilan et du tableau de financement.

1. ANALYSE DES RÉSULTATS

- 1.1. Compte de résultat
- 1.2. Résultat de gestion courante et résultat « exceptionnel »
- 1.3. Compte d'emploi annuel des ressources

2. ANALYSE DE LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

- 2.1. Fonds propres et réserves
- 2.2. Actif immobilisé net
- 2.3. Provisions et fonds dédiés
- 2.4. Analyse de l'actif circulant
- 2.6. Analyse des dettes
- 2.5. Analyse de la variation de trésorerie

3. PERSPECTIVES 2016

1. ANALYSE DES RÉSULTATS 2015

1.1. COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat recense l'ensemble des produits et des charges de l'exercice. Les produits (140,5 M€) sont composés du poste « Total des produits » (134,8 M€) auquel s'ajoute le report des ressources non utilisées (5,7 M€). Les charges (141 M€) sont composées du poste « Total des charges » (136,6 M€), auquel s'ajoutent les engagements à réaliser sur ressources affectées (4,4 M€). Le résultat est un déficit de 0,5 M€, contre un déficit de 1,3 M€ en 2014. Cette amélioration de 0,8 M€ s'explique par :

- Une diminution du déficit du résultat non financier (7,4 M€) ;
- Une diminution du résultat financier (- 1,3 M€) ;
- Une diminution des résultats exceptionnels et de la variation des engagements sur les ressources affectées (- 5,3 M€).

1.1.1. Résultat courant non financier

Le déficit du **résultat courant non financier** (- 3,1 M€) est en diminution de 7,4 M€ par rapport à 2014. Cette variation s'explique par une augmentation des produits d'exploitation de 7,3 M€ et par une diminution de 0,1 M€ des charges d'exploitation.

Analyse des produits d'exploitation :

- Le poste « **Subventions** » (8,8 M€) baisse de 0,8 M€.
 - Les **subventions France**, à hauteur de 6,3 M€, sont en légère diminution de 0,5 M€, certainement en raison du contexte économique défavorable à l'octroi de subventions publiques par les collectivités territoriales, et ce malgré les actions menées par les délégations pour développer les financements publics.
 - Les **subventions affectées à l'action internationale** (2,5 M€) diminuent de 0,3 M€. L'environnement international perturbé et les vigilances renforcées pour l'octroi des aides concourent à rendre plus difficile l'obtention de financement. Ces financements proviennent principalement de l'Union européenne (Europaid et FED) et, au niveau national, du ministère des Affaires étrangères et de l'Agence française du développement. Ils sont destinés principalement à la réalisation de projets sur le continent africain (Burundi, Soudan, Mauritanie...), pour 1 M€, en Amérique latine (Venezuela, Bolivie), pour 0,7 M€, et au Maroc, pour 0,5 M€.
- Le poste « **Collecte – dons** », constitué des dons de particuliers, de fondations et d'entreprises dans le cadre du mécénat, 70,6 M€ contre 68,2 M€ en 2014, est en augmentation de 2,4 M€.
 - Les **dons affectés** sont de 9,6 M€ en 2015, en augmentation de 1,6 M€. Cette variation s'explique principalement par un financement en hausse de 0,7 M€ de la Fondation Caritas France en 2015, le total s'élevant à 3 M€, par des collectes importantes pour aider les réfugiés venus en Europe (+ 0,7 M€) et les sinistrés du séisme au Népal (+ 1,1 M€), compensé par une diminution de la collecte au bénéfice du Proche-Orient (- 0,7 M€). Par ailleurs, la convention de mécénat conclue avec la Fondation philanthropique suisse en 2013, portant sur un montant total de 8,1 M\$ s'est achevée à la fin de 2015. Les fonds versés convertis en euro ont été au total de 6,7 M€.
 - La progression des **dons non affectés** sur les dix premiers mois de l'année (+ 5 %) a été ralentie par les événements tragiques de fin d'année. Le *mailing* de Noël a permis de limiter la baisse et de conserver un niveau légèrement en hausse à 61 M€ contre 60,2 M€, soit une augmentation annuelle de 1,3 %.
- Le poste « **Legs et donations** » qui regroupe aussi les assurances vie sont de 39,3 M€, en augmentation de 5,6 M€. Cette augmentation concerne, pour 3,5 M€, les legs et donations et s'explique essentiellement par un regain du marché immobilier en milieu d'année avec des transactions qui se sont réalisées plus rapidement et des prix qui sont plutôt repartis à la hausse. Les contrats d'assurances vie progressent de 2,1 M€ et font l'objet d'un suivi particulièrement dynamique auprès des organismes financiers. Par ailleurs, environ 1 100 dossiers de legs et donations, acceptés par le Conseil d'administration et ayant reçu l'autorisation préfectorale, sont en cours d'instruction auprès des notaires pour un montant total estimé à 42 M€, auxquels il faut ajouter environ 160 contrats d'assurances vie estimés à 3 M€.
- Les « **Autres produits** », constitués principalement des participations de soutien reçues dans le cadre de manifestations exceptionnelles, des participations reçues dans le cadre d'activités sociales et de produits divers, à hauteur de 13,6 M€, sont stables.

Analyse des charges d'exploitation :

» Le poste « **Autres achats et charges externes** », 45,2 M€ contre 43,3 M€ en 2014, est en augmentation de 1,9 M€, principalement en raison :

- Des charges liées à l'affranchissement pour renforcer le mailing de fin d'année afin de soutenir la collecte nationale de fin d'année (+ 0,5 M€) ;
- Des charges liées aux transports et voyages des personnes accompagnées (+ 0,4 M€) ;
- Des charges liées aux transports, hébergement et repas qui permettent d'animer les actions ou projets en France comme à l'international (+ 0,7 M€).

» Les « **Salaires et charges sociales** » passent de 44,2 M€ à 44,5 M€ en 2015, soit une légère hausse de 0,3 M€. Cette légère hausse s'explique principalement par une revalorisation du collègue animateur, par une augmentation générale contenue pour tous les salariés en attendant la refonte de la grille des métiers et des rémunérations qui devrait entrer en vigueur au cours de l'année 2016. Par ailleurs, les augmentations individuelles ont été gelées.

La moyenne annuelle des effectifs présents en équivalent temps plein (ETP) est de 881 en 2015 contre 886 en 2014, soit une diminution de cinq ETP. Cette baisse s'explique principalement par l'externalisation du gardiennage du siège et des antennes, et également par la diminution du nombre de CDD.

» Le poste « **Impôts et taxes et versements assimilés** » est stable (4,4 M€). Constitué essentiellement de taxes assises sur les salaires, cette variation est en rapport avec la hausse de la masse salariale. À noter la décision de l'association, prise en 2011, de se libérer de la participation à l'effort de construction, sous forme de prêt et non de subvention. Les prêts sans intérêt sont consentis à des organismes collecteurs et sont remboursables au terme de vingt ans. Cette participation est inscrite désormais au bilan dans le poste « Immobilisations financières ». Le prêt total s'élève à la fin de 2015 à 631 K€, et le premier remboursement est à échéance de 2031.

» Les « **Dotations aux amortissements** » sont de 5,4 M€, contre 5,1 M€ en 2014, soit une augmentation de 0,3 M€, dont 0,2 M€ en délégation et 0,1 M€ dans les antennes.

» Les « **Distributions de secours** », constituées des « **Aides accordées** » à des organismes et des « **Distributions directes de secours** », évaluées à 35,5 M€, sont en diminution de 2,4 M€. Cette variation concerne principalement :

- Les **aides financières internationales** qui diminuent de 1,8 M€ pour atteindre 18,5 M€ en 2015, contre 20,3 M€ en 2014, en raison de la fin des programmes en Haïti qui sont arrivés à leur terme à la fin de 2014, pour 0,8 M€, et par des projets 2015 reportés sur l'année 2016.
- Les **aides financières aux partenaires** (4,4 M€) diminuent de 0,4 M€ et portent principalement sur l'aide financière octroyée au profit de l'association des Cités du Secours Catholique (ACSC), soit - 0,3 M€. Au total, l'aide à l'ACSC s'élève pour l'année 2015 à 2,1 M€.

1.1.2. Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 1,6 M€ contre 2,9 M€ en 2014. Il est constitué principalement des produits de placement financiers. La diminution de 1,3 M€ s'explique principalement par un produit financier de 0,7 M€ en 2014, venant des exercices antérieurs, et, en 2015, par une baisse des taux et des montants placés.

1.1.3. Autres résultats

Les autres résultats sont constitués du résultat exceptionnel (+ 0,1 M€), de l'impôt sur les sociétés (- 0,3 M€) et de la différence entre les reports de ressources et les engagements à réaliser sur les ressources affectées (+ 1,2 M€). Le **résultat exceptionnel** (0,1 M€) est en baisse de 0,9 M€. Cette diminution s'explique essentiellement par de moindres cessions de locaux en délégation en 2015 (- 0,6 M€) et par un redressement de charges sociales (0,3 M€), à la suite d'un contrôle de l'URSSAF en 2015.

Enfin, le **résultat net des fonds dédiés** est positif de 1,2 M€ en 2015 alors qu'il était positif de 5,6 M€ en 2014, soit une diminution de 4,4 M€. Cette variation s'explique principalement par l'action internationale qui avait fortement employé des fonds anciens en 2014.

1.2. RÉSULTAT DE GESTION COURANTE ET RÉSULTAT « EXCEPTIONNEL »¹

La décomposition du résultat comptable, en résultat courant non financier, résultat financier, résultat exceptionnel, variation des engagements sur fonds dédiés telle qu'inscrite dans le compte de résultat, ne permet pas de distinguer les activités de gestion courante des activités exceptionnelles.

C'est pourquoi le Conseil d'administration du 5 avril 2012 avait décidé de répartir le résultat comptable en distinguant ce qui relève de la gestion de l'activité courante de ce qui relève d'opérations exceptionnelles. Cette présentation permet de suivre l'orientation budgétaire prioritaire portant sur l'équilibre du résultat de gestion courante et de gérer stratégiquement le résultat exceptionnel.

Le résultat sur opérations exceptionnelles, au regard de la décision ci-dessus, est composé de ressources provenant de legs supérieurs à 3 M€, de ressources issues de dons et mécénat supérieures à 1 M€, des cessions d'immobilisations et des financements affectés à des immobilisations, quel que soit leur montant. Sont déduites des charges qui ont été décidées comme devant être financées par des réserves et des charges qui n'auraient pas été financées sans ces ressources exceptionnelles.

Le résultat de fonctionnement courant est la différence entre le résultat comptable et le résultat exceptionnel. Selon cette définition, voici l'analyse du résultat comptable 2015.

1.2.1. Résultat « exceptionnel »

Les ressources dont la gestion est considérée comme exceptionnelle (3,1 M€) sont principalement constituées de dons exceptionnels versés principalement par la Fondation suisse SPF (2,6 M€) et par des produits de cessions d'immobilisations (pour un total de 0,5 M€).

Les charges dont la gestion est considérée comme exceptionnelle (3,9 M€) sont constituées de projets exceptionnels (1,5 M€), d'une aide supplémentaire octroyée à l'ACSC en faveur de son développement et de ses investissements (0,8 M€). Sont aussi à prendre en compte, en 2015, les dépenses liées aux diagnostics immobiliers (0,4 M€), une dotation exceptionnelle de 0,4 M€ pour la crise au Moyen-Orient, une enveloppe exceptionnelle pour l'étude d'image du Secours Catholique (0,5 M€) et une enveloppe destinée à faire évoluer l'intranet du Secours Catholique (0,3 M€).

Le résultat exceptionnel est donc de – 0,8 M€.

1.2.2. Résultat de gestion courante

Le résultat comptable étant de – 0,5 M€, en tenant compte de ces opérations considérées comme exceptionnelles, le résultat de gestion courante est évalué à 0,3 M€.

1.3. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le compte d'emploi annuel des ressources (CER) reprend l'intégralité des produits et des charges du compte du résultat mais les classe différemment. Conforme au modèle réglementaire applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, il permet de faire ressortir l'origine et l'emploi des ressources. Sa méthodologie d'élaboration est présentée de manière détaillée dans l'annexe aux comptes, au point 9.

Le Conseil d'administration du 5 mars 2009 a été informé de la nouvelle réglementation et a chargé le Comité d'audit de veiller à la définition dans le compte d'emploi des ressources des missions sociales, à l'adoption des règles invariables d'affectation des charges et produits, et d'émettre un avis lors de l'approbation des comptes sur le compte d'emploi des ressources (CER), sa méthodologie et son contenu.

¹ Selon la définition donnée par le Conseil d'administration du 5 avril 2012.

Les règles d'affectation des charges et produits définies en 2009 ont été maintenues en 2014. Avec la structure de gestion mise en place dans le nouveau système d'information, de pilotage et de gestion, nous pouvons ainsi :

- Identifier les ressources issues de la générosité publique et suivre le solde dans le temps ;
- Affecter directement les charges aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds et aux frais de fonctionnement, ou indirectement selon des clés préétablies.

1.3.1. Analyse de l'origine des ressources

Les ressources collectées auprès du public – dons (hors dons des fondations et des entreprises), legs et participations de soutien – représentent 104,7 M€, soit 74 % du total des ressources. La générosité du public reste la ressource principale qui permet à l'association de mener ses actions. L'analyse des postes dons, legs et participations a été présentée au point 1.1.

Les **ressources non collectées auprès du public** sont constituées principalement des postes suivants :

- Le poste des « Autres fonds privés » enregistre les dons reçus des entreprises, y compris dans le cadre du mécénat. Sont inscrits dans ce poste, le don de 2,5 M€ de la Fondation philanthropique suisse et celui de 3 M€ de la Fondation Caritas France.
- Les autres postes – « Subventions et autres concours publics », « Autres produits », « Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs » – ont été analysés au point 1.1.

Outre les ressources financières, le Secours Catholique bénéficie de l'engagement des bénévoles dans toutes les activités de l'association. Cet engagement est valorisé dans le poste « Contributions volontaires en nature ».

Le nombre de bénévoles qui se sont engagés au Secours Catholique au cours de l'année 2015 est estimé à 67 500 bénévoles.

Selon la méthode retenue et décrite dans l'annexe au point 8.4.1. « Bénévolat », la valorisation des temps passés est de 192,8 M€ en 2015 contre 192,1 M€ en 2014. Par ailleurs, les frais engagés par les bénévoles pour remplir leur mission au Secours Catholique et non remboursés s'élèvent à 2,1 M€, portant l'ensemble de contributions bénévoles à 194,9 M€.

Les contributions volontaires en nature, qui représentent des ressources non financières de 198,3 M€, sont largement supérieures aux flux financiers comptabilisés (141 M€) et montrent tout l'apport du bénévolat et des dons en nature à l'action du Secours Catholique.

1.3.2. Analyse de l'emploi des ressources

L'association a pour mission de faire rayonner la charité chrétienne par la mise en œuvre d'une solidarité concrète entre tous, en France et dans le monde. Les emplois des ressources sont regroupés principalement selon les postes suivants : « **Missions sociales** » (104,3 M€), « **Frais de recherche de fonds** » (14,3 M€) et « **Frais de fonctionnement** » (17,7 M€).

Le poste « **Missions sociales** » est réparti en deux postes, les « **Missions réalisées en France** » et celles réalisées à l'étranger. Les familles d'activités, initialement validées par le Conseil d'administration du 5 mars 2009, ont été précisées ou modifiées pour répondre à un souhait de meilleure cohérence visant à faciliter le pilotage de l'ensemble de l'activité : se reporter au point 9.3 « Définition des missions sociales » de l'annexe comptable pour la présentation des nouvelles familles d'activités. Par ailleurs, les règles d'affectation et de répartition des salaires, qui n'ont pas été modifiées depuis leur établissement en 2009, ont été également en partie actualisées. Se reporter au point 9.4.3 « Affectation des salaires » de l'annexe comptable. Compte tenu de ces éléments, les activités des missions sociales se décomposent de la manière suivante :

Les missions réalisées en France, 80 M€, soit 77 % des missions sociales, comprennent les actions réalisées directement et les versements à d'autres organismes qui prolongent l'action de l'association. Ces actions portent principalement sur :

- Les actions de **premier accueil** (16 M€) ;
- Les actions permettant l'**insertion** (9 M€) ;
- Les actions permettant de renouer le **lien social** (8 M€) ;
- La mise à disposition de **boutiques solidaires, d'épiceries sociales** et de **vestiaires** (3 M€) ;
- **L'action institutionnelle et le plaidoyer** (2 M€) ;
- **L'éveil et la sensibilisation à la solidarité** dont l'objet est d'informer, de sensibiliser, de dénoncer les situations de pauvreté et de diffuser une « pédagogie de la charité » (8 M€). Cette action d'éveil est pour partie réalisée par le journal *Messages* dont 80 % du coût figure à ce poste ;
- Le **renforcement des partenaires** et l'**appui structurel** (4 M€) ;
- Les moyens mis en œuvre pour réaliser ces actions, notamment par l'**animation** des équipes de bénévoles ou par la mise à disposition de locaux, sont évalués à 30 M€. Ils constituent des dépenses sans lesquelles les actions ne pourraient être réalisées.

Les missions réalisées à l'étranger (24,2 M€, soit 23 % des missions sociale) représentent les moyens financiers mis en œuvre en France et à l'étranger, sur les différents continents, permettant notamment de réaliser les projets de développement et de réhabilitation (14 M€), de répondre aux situations d'urgences (5 M€), de renforcer les partenaires locaux (2 M€), l'action institutionnelle et plaidoyer (1,6 M€) et l'animation des missions (1,6 M€).

Le détail des missions sociales, regroupées par famille d'activité, est présenté dans le document « L'essentiel de 2015 ».

Les **frais de recherche de fonds** (14,3 M€) comprennent les coûts de communication destinés à la recherche ou à la collecte des fonds, et au traitement des dons et legs. Ils regroupent les dépenses directes affectées à ces opérations et les coûts répartis. Une partie du coût du journal *Messages* (20 %), dont une partie des pages est consacrée à l'appel de fonds, est inscrit à ce poste. Il contient également les efforts entrepris pour développer les ressources concernant notamment la collecte nationale, la campagne de l'action internationale, les campagnes de Noël et de « Dix millions d'étoiles », la prospection de nouveaux donateurs...

Les **frais de fonctionnement** (17,7 M€) sont constitués principalement des actions de support, relatives à la gestion financière, à la gestion des ressources humaines et à la gouvernance. Ces actions regroupent les charges directes et indirectes nécessaires pour l'administration de l'association.

Deux autres postes complètent les emplois, les **dotations aux provisions** (0,2 M€) et les **engagements à réaliser sur ressources affectées** (4,4 M€). Ce dernier poste concerne les fonds reçus lors d'un appel portant sur une situation de pauvreté particulière, non encore employés à la fin de l'exercice, mais dont l'association s'engage à les utiliser conformément à la volonté du donateur ou du financeur.

1.3.3. Analyse de l'emploi des ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées et affectées font l'objet d'un suivi d'utilisation au travers des postes « Engagements à réaliser sur ressources affectées » et « Report des ressources affectées ». Le résultat net de ces ressources affectées est de 1,2 M€ en 2015 (cf. § 1.1.3).

Un des objectifs de la présentation du compte d'emploi est de suivre dans le temps l'emploi des ressources collectées auprès du public et non encore affectées. Le total des ressources collectées auprès du public et employées en 2015, soit 107,6 M€, a permis de financer les missions sociales à hauteur de 80 M€, les frais de recherche de fonds pour 11,6 M€, les frais de fonctionnement pour 13,9 M€ et les titres de Caritas Habitat pour 2,1 M€. Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au 31 décembre 2015 est de 19,6 M€ contre 22,3 M€ en 2014.

2. ANALYSE DE LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

Le bilan présente l'ensemble du patrimoine du Secours Catholique au 31 décembre. Le total net du bilan est de 170,7 M€ en 2015, en diminution de 3,1 M€ par rapport à 2014.

2.1. Fonds propres et réserves

Le « **Fonds associatif** », constitué des fonds propres, des réserves et du résultat de l'exercice, soit 127,4 M€ contre 127,6 M€ en 2014, représente les fonds durables permettant d'assurer la continuité de l'exploitation.

Le poste « **Fonds propres** », avant affectation du résultat 2015 et mise à jour des mouvements de l'année, s'élève à 58 M€ à la fin 2015. Dans un souci d'équilibre de gestion, les fonds propres seront ajustés à la valeur de l'actif net immobilisé lors de l'affectation du résultat 2015, conformément à la décision du Conseil d'administration du 5 mars 2015.

Les réserves du Secours Catholique, 69,8 M€ à la fin 2015, comprennent :

- La « **Réserve de fonds de roulement** » (46,3 M€) correspond aux fonds nécessaires à six mois d'activité courante ;
- Le « **Fonds de réserve** » (23,5 M€) constitue les réserves disponibles, notamment pour des projets exceptionnels nécessaires au développement de la mission sociale.

Après approbation des décisions de mise à jour du Fonds associatif et de l'affectation du résultat par l'Assemblée générale du 10 juin 2016, le poste « Fonds propres » sera de 67,2 M€ et les réserves seront de 60,2 M€.

2.2. Actif immobilisé net

L'**actif immobilisé net d'amortissement**, constitué des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, est de 67,2 M€ contre 57,9 M€ en 2014, soit une augmentation de 9,3 M€ qui se compose :

- De la variation des valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles, 120,1 M€ au 31 décembre 2015, contre 113,6 M€ en 2014, soit + 6,5 M€ ;
- De la variation de la dotation et reprise d'amortissements (- 2,2 M€) ;
- De l'inscription au poste « Immobilisations financières » de la participation au capital de Caritas Habitat (+ 5 M€).

La variation des valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles (+ 6,5 M€) peut s'analyser par :

- Les augmentations :
 - Des immobilisations incorporelles (+ 0,3 M€) ;
 - Des Immobilisations corporelles (+ 10,5 M€).
- Les diminutions liées :
 - Aux cessions et mises au rebut (3,2 M€) ;
 - À la variation du poste « Immobilisations en cours » (- 1,1 M€).

Les investissements significatifs portent sur les postes immobiliers – « Immeubles et terrains », « Installations et agencements » et « Immobilisations en cours » – et ont été en 2015 de 7,7 M€.

La politique immobilière est inchangée par rapport aux années précédentes. Cependant, il est remarqué une évolution de la part des partenaires traditionnels qui demandent de plus en plus l'établissement d'un bail payant pour mettre à disposition des biens immobiliers, alors que ceux-ci les mettaient gratuitement à disposition auparavant.

Les mouvements financiers importants concernant les postes relatifs aux constructions portent sur des opérations immobilières ou des travaux d'aménagement ou de réhabilitation au profit

des locaux d'équipes et de délégations, de la Cité Saint-Pierre à Lourdes et de la Maison d'Abraham à Jérusalem, afin de rendre possible les actions d'accueil, d'activités et d'animation, et la réalisation de boutiques solidaires.

Par ailleurs, les obligations portant sur les immeubles, au regard notamment des normes de sécurité et d'accessibilité, ont amené les responsables des délégations à établir des diagnostics sur un grand nombre de locaux. Une synthèse a été établie en juin 2015 pour le Conseil d'administration, avec un plan de travail pour mettre aux normes les locaux dont l'association est propriétaire ou considérée comme telle.

2.3. Provisions et fonds dédiés

Les provisions et les fonds dédiés (12,8 M€, contre 14 M€ en 2014) diminuent essentiellement en raison de l'emploi des fonds dédiés internationaux.

Les postes de provisions (1,8 M€) prennent en compte les risques en cours et non encore réalisés qui portent principalement sur la taxe d'habitation de la Maison d'Abraham (0,9 M€) relative à la situation géopolitique de la maison, sur des assurances vies (0,1 M€) et sur l'obligation légale de provisionner certains engagements salariaux (0,8 M€).

Le poste des fonds dédiés (10,9 M€) correspond aux ressources affectées à une cause et restant à employer (3,7 M€ pour la France, 7,2 M€ pour l'international).

2.4. Analyse de l'actif circulant

L'actif circulant net (103,5 M€) est composé principalement des postes « Autres créances », « Disponibilités » et « Valeurs mobilières de placement ».

Le poste « Autres créances » (7,6 M€) correspond essentiellement aux subventions à recevoir (pour 4,5 M€) et aux produits à recevoir de legs et donations (1,7 M€).

Le poste « Disponibilités » (24,8 M€) est constitué de comptes sur livrets (11,6 M€), de comptes bancaires (9,6 M€), de dons (3,1 M€) à remettre en banque et de caisses (0,5 M€), dont la plus grande partie est utilisée par les équipes pour leur permettre de réaliser les aides et les actions d'accompagnement. Afin d'optimiser la gestion des comptes et le placement des fonds, le Conseil d'administration a demandé la réduction des comptes bancaires et fixé un objectif de 1 300 comptes. Cet objectif a été atteint à la fin de 2014, et la diminution continue de se poursuivre : le nombre de comptes bancaires actifs au début de 2016 étant de 1 050.

Le poste « Valeurs mobilières de placements » (69,4M€) est constitué des placements auprès d'organismes sérieux et offrant la sécurité attendue pour de tels placements et, selon le souhait du Conseil d'administration, ayant des comportements plus proches des valeurs soutenues par l'association.

La politique de placement, de sécurité et d'éthique s'est poursuivie au cours de l'année. Le comité de gestion de trésorerie se réunit en fonction des besoins de gestion ou d'évolution du portefeuille.

Les placements à échéance court terme sont constitués d'un OPCVM monétaire (11 M€), d'un compte à terme (0,4 M€), d'une SICAV monétaire (0,2 M€) et d'un Fonds commun de placement (FCP) en dollar (2,9 M€). Les placements à moyen terme sont constitués d'un FCP (8,2 M€), d'un compte à terme (5 M€) et d'un emprunt obligataire (5 M€). Les placements à long terme sont constitués de cinq contrats de capitalisation, pour un montant total de 36,3 M€. Le détail est présenté dans l'annexe aux comptes au point 2.3.6.

Au total des postes « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », soit 94,1 M€, les sommes placées sont de 80,6 M€.

2.5. Analyse des dettes

Les dettes comprennent principalement les postes : « Emprunts et dettes assimilées », « Dettes fournisseurs et comptes rattachés », « Dettes fiscales et sociales », « Autres dettes ».

Le poste « Emprunts et dettes assimilées » (0,7 M€) comprend principalement les comptes bancaires créditeurs (0,6 M€), faisant l'objet sur le plan bancaire d'une compensation grâce à la mise en place de comptes fusionnés. Cette compensation permet ainsi d'optimiser la gestion de la trésorerie, de prévenir les frais de découvert et les incidents de paiement.

Le poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » (5,6 M€) comprend les factures restant à régler pour le siège (4,3 M€) et pour les délégations (1,3 M€).

Le poste « Dettes fiscales et sociales » (10,5 M€) comprend essentiellement les charges sociales assises sur les frais de personnel.

Le poste « Autres dettes » (12,1 M€) regroupe principalement les projets internationaux engagés et non encore réglés (9,1 M€) et la part du capital souscrit non appelé de Caritas Habitat (2,5 M€).

2.6. Analyse de la variation de trésorerie

Le tableau de financement permet d'expliquer la variation de trésorerie de l'année écoulée. La trésorerie est constituée des postes « Valeurs mobilières de placement » (69,4 M€) et des « disponibilités » nettes des soldes bancaires créditeurs figurant au poste « Emprunts et dettes » (24,2 M€).

La trésorerie nette à la fin de 2015 est de 93,5 M€ contre 105,4 M€ à la fin de 2014, soit une diminution de 11,9 M€.

L'emploi de la trésorerie s'explique principalement par :

- Les flux liés aux créances et dettes qui emploient 3,7 M€ de trésorerie ;
- La variation de trésorerie des investissements nets qui emploie 11,4 M€. Il s'agit, d'une part, des investissements incorporels et corporels nets de cession et subventions d'investissement (8,9 M€) et, d'autre part, le versement de 2,5 M€ dans le capital de Caritas Habitat.

Ces emplois sont compensés par les flux liés aux produits nets des charges qui permettent de dégager 3,2 M€ de trésorerie, notamment en raison du haut niveau des legs, donations et assurances vie. Les dépenses ont été globalement contenues.

L'ensemble des résultats et des indicateurs de la structure financière font ressortir une situation financière saine permettant au Secours Catholique de faire face à ses engagements et de poursuivre la réalisation de sa mission.

3. PERSPECTIVES 2016

Malgré la crise économique, le Secours Catholique a préservé, en 2015, un équilibre financier solide lui permettant d'aborder l'avenir en développant ses actions, notamment la création en septembre 2015 d'une société foncière au profit du logement social et en s'engageant résolument dans la poursuite à long terme de sa mission auprès des personnes en difficulté, en France et dans le monde.

Afin de répondre aux besoins croissants des territoires les plus touchés par la crise, les orientations budgétaires fixées pour l'exercice 2016 sont les suivantes :

- **Accentuer la recherche de fonds en dynamisant l'animation des campagnes de collecte sur le terrain**, en développant les participations et les produits de manifestations, en sollicitant de grands donateurs et en recherchant activement les subventions ;

- **Poursuivre la mise en œuvre de notre politique de secours et d'aides**, en privilégiant les actions et les projets favorisant le soutien et l'accompagnement des personnes et territoires les plus pauvres ;
- **Stabiliser les effectifs salariés** en privilégiant le redéploiement à la création de poste ;
- **Continuer de contrôler les dépenses de fonctionnement** nécessaires à l'action.

Enfin, l'année 2016 sera marquée par de nombreuses manifestations initiées dans le cadre du 70^e anniversaire de l'association. Cet événement sera célébré par l'ensemble des délégations et, localement, par des marches fraternelles associant toutes les personnes voulant agir pour la construction d'un monde juste et fraternel. Au cours de cette année, l'actualisation du projet associatif du Secours Catholique – Caritas France sera proclamée. Élaboré avec la participation de tous les acteurs de l'association, celui-ci a pour objet de préciser notre vision commune de la société, nos missions, nos valeurs et nos principes d'actions et nous engage à agir avec ceux qui vivent la pauvreté.

Pour concrétiser la vision de la société, le projet national du Secours Catholique – Caritas France sera défini : des changements de société auxquels le Secours Catholique – Caritas France veut contribuer seront choisis, les stratégies globales à mettre en œuvre seront définies, ainsi que les changements internes nécessaires.

SECOURS CATHOLIQUE

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

Reconnue d'utilité publique

106, rue du Bac

75007 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association SECOURS CATHOLIQUE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

SECOURS CATHOLIQUE

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

- 2.2 Changements de présentation et de méthodes d'évaluation,
- 9.4.3 Affectation des salaires,

qui exposent le changement relatif à l'actualisation des règles d'affectation et de répartition des salaires ayant une incidence sur la présentation du Compte d'Emploi annuel des Ressources.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur Seine, le 4 mai 2016

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Philippe GUAY

Résolutions approuvées par l'Assemblée générale du 10 juin 2016

Première résolution

L'Assemblée générale, réunie le 10 juin 2016, conformément aux statuts de l'association, après avoir entendu lecture du rapport moral de l'association, du rapport d'activité, du rapport financier et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels :

- approuve les comptes annuels 2015 qui lui sont présentés,
- donne quitus au Conseil d'administration pour sa gestion au cours de ce même exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.612-5 du code de commerce, approuve ledit rapport.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 461 987,83 euros, au Fonds de réserve ajusté des mouvements de l'exercice :

Fonds de réserve 2014 après décisions de l'Assemblée générale 2015	23 330 180,09
Apports de l'exercice 2015	+ 197 179,53
	<hr/>
Fonds de réserve après apports de l'exercice	23 527 359,62
Affectation du résultat 2015	- 461 987,83
	<hr/>
Fonds de réserve après affectation du résultat 2015, et mouvements de l'exercice	23 065 371,79

Quatrième résolution

L'Assemblée générale du 10 juin 2016 décide la mise à jour du Fonds Associatif selon les statuts et les modalités adoptées par le Conseil d'administration du 5 mars 2015 :

Fonds statutaire : dotation art 13 al 5	- 46 198,78
Fonds statutaire : dotation art 13 al 2	+ 9 212 667,56
Réserve de fonds de roulement	+ 850 000,00
Fonds de réserve	- 10 016 468,78
	<hr/>
	0,00

Fonds de réserve après la mise à jour du Fonds Associatif :

Fonds de réserve après affectation du résultat 2015, mise à jour du poste « Valeur du patrimoine intégré » et mouvements de l'exercice	23 065 371,79
Mise à jour du fonds de réserve	- 10 016 468,78
	<hr/>
Total Fonds de réserve après mise à jour	13 048 903,01

Cinquième résolution

Conformément à l'article 8 des statuts, l'Assemblée générale vote le budget 2016 présenté par le Conseil d'administration.



Document conçu et réalisé
par la direction de la communication
106 rue du Bac – 75341 Paris cedex 07
Tél : 01 45 49 73 00
Fax : 01 45 49 94 50

Rédaction : Direction Administration Finances

Photos de couverture :

Gaël Kerbaol - Christophe Hargoues / SCCF

Maquette : Département Fadip



Secours Catholique – Caritas France

106 rue du Bac

75341 PARIS cedex 07

Tél. : 01 45 49 73 00 - Fax : 01 45 49 94 50